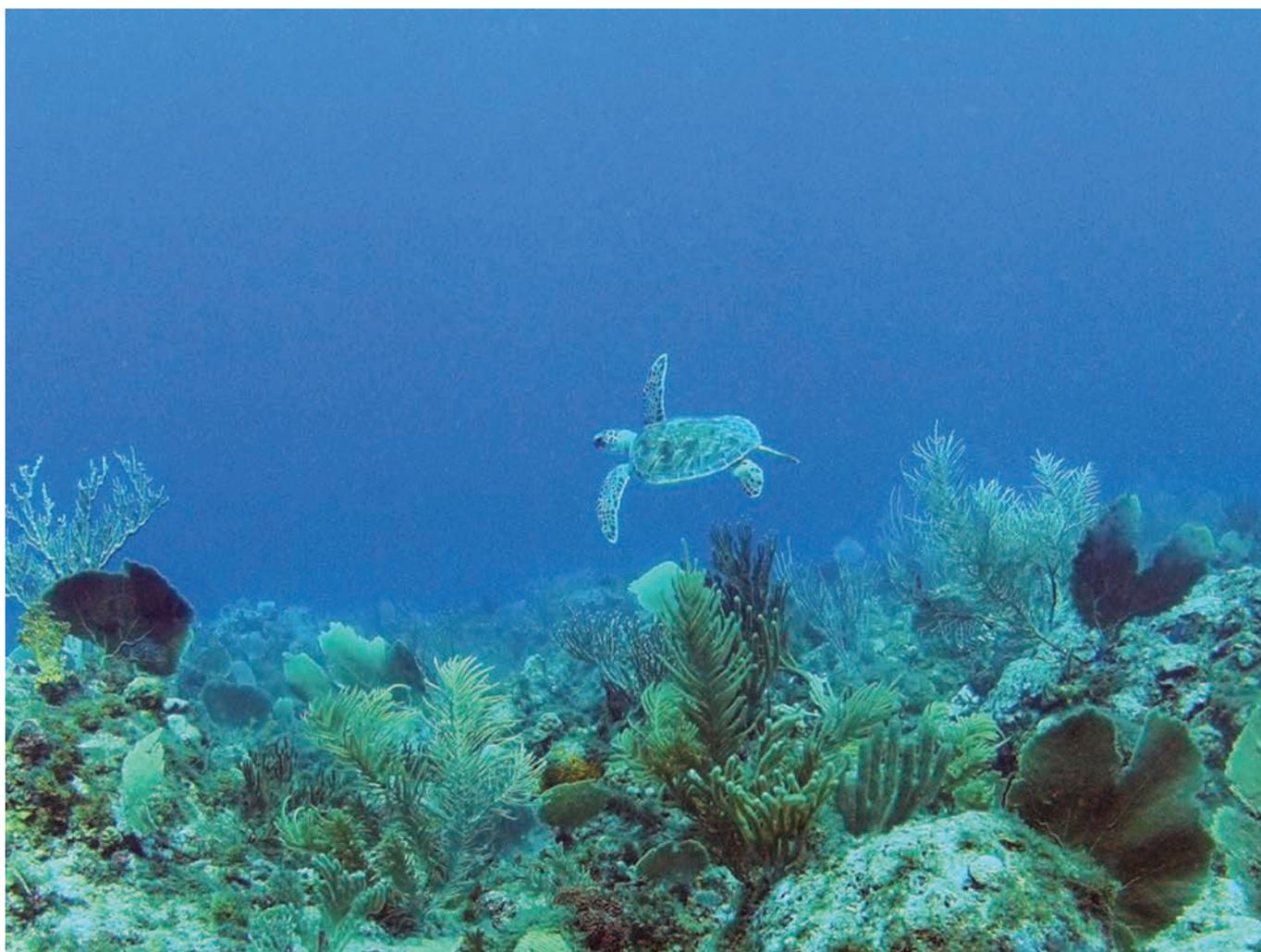


---

# Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

---

Avril 2013  
Préfecture de Saint-Martin



**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012**



**Conservatoire du littoral**





# Sommaire

---

3	Présentation de la RNN
11	Rapport d'activités au 31 décembre 2012
47	Revue de presse
53	Rapport financier 2012
59	Comptes prévisionnels 2013



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Présentation de la RNN



## Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Localisation :** île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

**Surface totale 3.060 hectares, dont :**

Terrestre : 153 ha

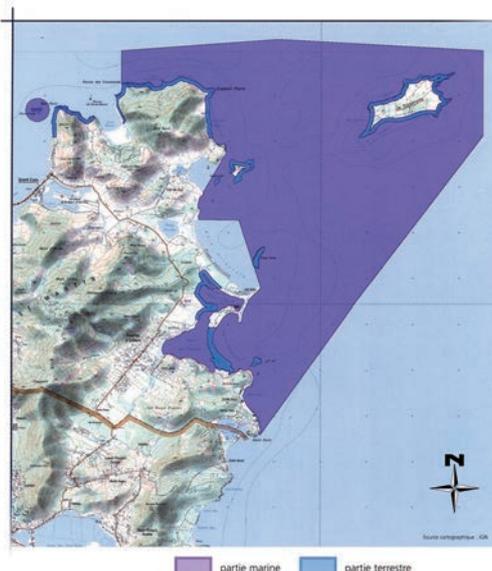
Marine : 2.907ha

**Type de protection :** Réserve Naturelle Nationale

**Catégorie UICN :** IV

**Texte de création :** décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

## Présentation



## Description

### 3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

### 4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



## Biodiversité

### Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épiphytes et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.



Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



Les formations coralliennes de récifs bioconstruits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.



Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par diverses conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthage.

## L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

- Balibuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*
- Colombe à queue noire, *Columbina passerina*
- Frégate superbe, *Fregata magnificens*
- Grande Aigrette, *Ardea alba*
- Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*
- Mouette atricille, *Larus atricilla*
- Paruline jaune, *Dendroica petechia*
- Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*
- Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*
- Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*
- Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.





## Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



## Les mammifères marins

- Dauphin commun, *Delphinus delphis*
- Dauphin tacheté pantropical, *Stenella attenuata*
- Dauphin tacheté de l'Atlantique, *Stenella frontalis*
- Dauphin à long bec, *Stenella longirostris*
- Grand dauphin, *Tursiops truncatus*
- Globicéphale tropical, *Globicephala macrorhynchus*
- Orque, *Orcinus Orca*
- Mégaptère, *Megaptera novaeangliae*
- Cachalot, *Physeter macrocephalus*





### Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Président :** Harvé VIOTTY

**Conservateur:** Romain RENOUX

### Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Antenne du Conservatoire du Littoral

803 résidence les Acacias

Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN

Tél : 05 90 29 09 72

Fax : 05 90 29 09 74

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

[reservenaturelle@domaccess.com](mailto:reservenaturelle@domaccess.com)

### Moyens logistiques

2 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...

## Réglementation

**Art. 5.** - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

**Art. 6.** - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

**Art. 7.** - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

**Art. 8.** - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 9.** - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 10.** - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



**Art. 11. - Il est interdit :**

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 12. -** Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

**Art. 13. -** La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

**Art. 14. -** Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

**Art. 15. -** Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

**Art. 16. -** Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

**Art. 17. -** La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

**Art. 18. -** La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

**Art. 19. -** Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

**Art. 20. -** Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

**Art. 21. -** L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif. Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 22. -** Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

**Art. 23. -** La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



## Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

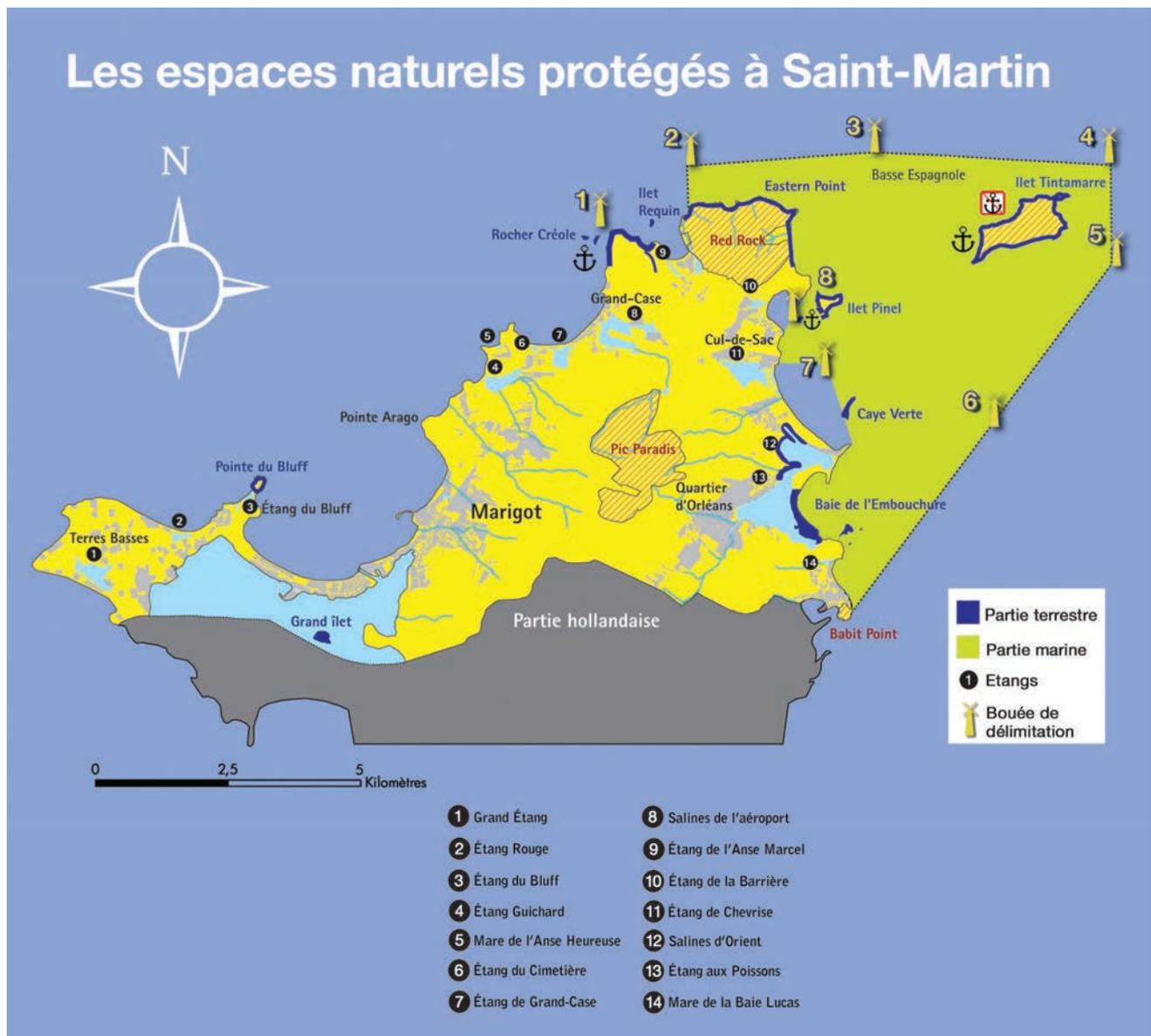
Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.





## Le personnel

Six salariés mènent à bien en 2012 les missions qui leur ont été confiées, chacun dans son domaine.



### Direction - Romain Renoux

Le conservateur de la RNN et représentant des sites du Conservatoire du littoral assure la direction générale et coordonne l'ensemble des projets. Il représente la Réserve et l'antenne saint-martinoise du Conservatoire auprès des instances locales et nationales.

### Études scientifiques - Julien Chalifour

Titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés.

### Études et aménagements - Béatrice Galdi

Chargée de mission pour le Conservatoire du littoral, elle coordonne les actions de protection et de mise en valeur des sites littoraux et des étangs.

### Aménagements, surveillance et police de l'environnement

Franck Roncuzzi - garde-chef : commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral

Christophe Joe - garde : commissionnement Conservatoire du littoral

Steeve Ruillet - garde : commissionnements réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine, loi sur l'eau et Conservatoire du littoral

*Sur le terrain en permanence, les gardes de la RNN assurent une triple fonction. Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements. Ils participent aux relevés scientifiques. Assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de l'environnement.*



# Rapport d'activités 2012 ■ ■ ■



# Introduction ■ ■ ■

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion est **le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin**. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces\*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 7) Le renforcement de l'intégration régionale

\* Ce troisième objectif est piloté par la Collectivité de Saint-Martin. La Réserve naturelle fournit à sa demande une expertise technique.

# Sommaire du rapport d'activités



## PAGE 14

### 1- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

- 14 ►► 700 nouvelles espèces identifiées dans les eaux de Saint-Martin!
- 15 ►► La richesse ornithologique reste fragile
- 16 ►► Pour une gestion plus efficace des populations d'oiseaux
- 17 ►► Deux campagnes en mer pour suivre les mammifères marins
- 18 ►► Nombre record des pontes de tortues marines en 2012
- 19 ►► Les herbiers observés par l'Ifreco
- 20 ►► Check-up annuel des coraux et des herbiers

## PAGE 21

### 2- La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

- 21 ►► Bouées jaunes pour les plaisanciers, blanches pour les plongeurs
- 22 ►► Écosite de Grandes Cayes : la vigilance est de mise
- 23 ►► 60 entreprises partenaires de la Réserve naturelle
- 23 ►► Le sentier sous-marin de Pinel pris en exemple
- 24 ►► Tintamare : à table!
- 25 ►► Surveillance et actions de police de l'environnement
  - 25 ►► Pêche illégale
    - Quarante lambis remis à l'eau
    - Pêche autour de Caye Verte
    - Deux filets de pêche détruits
    - Quatre casiers détruits
    - Du matériel de pêche confisqué
    - 1500 euros le seau de burgos
    - Pêcheurs illégaux, récidivistes et verbalisés de nouveau
    - Qui pêche dans la Réserve nettoie les plages
  - 27 ►► Au tribunal
    - Jugé pour pêche illégale de 63 lambis
    - Jugement exemplaire pour deux pêcheurs
  - 27 ►► Kite-surf
    - Un kite-surfeur provoque un accident de cheval au Galion
    - Deux kite-surfeurs verbalisés
  - 27 ►► Jet-ski
    - Jet-ski dans la Réserve : c'est non!

## Page 28

### 4- La restauration des milieux ou populations dégradés

- 28 ►► Poisson-lion : limiter l'invasion reste possible
- 29 ►► Rongeurs à Tintamare : une menace pour la biodiversité

30 ►► Un arsenal de mesures à la hauteur des menaces sur les étangs

31 ►► Pollution récurrente sur le Grand Étang des Terres Basses

31 ►► Un remblais de moins à l'Anse Marcel

32 ►► COM et Réserve : opération nettoyage du Galion

## PAGE 33

### 5- La communication et l'éducation environnementale

- 33 ►► Un nouveau site internet pour la Réserve naturelle
- 33 ►► L'école Élie Gibbs passe le Galion au peigne fin
- 34 ►► Le collège Soualiga partenaire de la Réserve naturelle
- 34 ►► Une publication scientifique à l'école de Cul-de-Sac
- 35 ►► Découverte de la Réserve, à terre et sous l'eau
- 35 ►► Les élèves font la fête – du nautisme – à Tintamare
- 36 ►► Un sentier sur pilotis dans la mangrove à Cul-de-Sac
- 37 ►► Coralita : un bon site pour enrichir sa culture
- 37 ►► Saint-Martin à vol d'oiseaux
- 38 ►► La Heineken Regatta soutient l'environnement
- 38 ►► L'Office fait du tourisme
- 38 ►► Des journalistes à Pinel

## PAGE 39

### 6- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- 39 ►► La Réserve présente son bilan à mi-parcours
- 39 ►► PAMPA, une boîte à outils statistiques pour une meilleure gestion
- 40 ►► Deux nouvelles administratrices au sein de l'association de gestion de la Réserve
- 40 ►► La Collectivité s'enrichit de deux gardes du littoral
- 41 ►► Le Conservatoire en mission à Saint-Martin
- 42 ►► Formation du personnel
  - Deux nouveaux spécialistes es-tortues
  - Les gardes sont aussi sauveteurs en mer

## Page 43

### 7- Le renforcement de l'intégration régionale

- 43 ►► AMP : la coopération régionale en marche
- 44 ►► Protéger les baleines tout au long de leur migration
- 45 ►► Alliance franco-hollandaise entre les îles
  - La DCNA, c'est quoi?
- 46 ►► La Réserve et la Collectivité de concert en Martinique
- 46 ►► 240 gardes sur les rivages de France

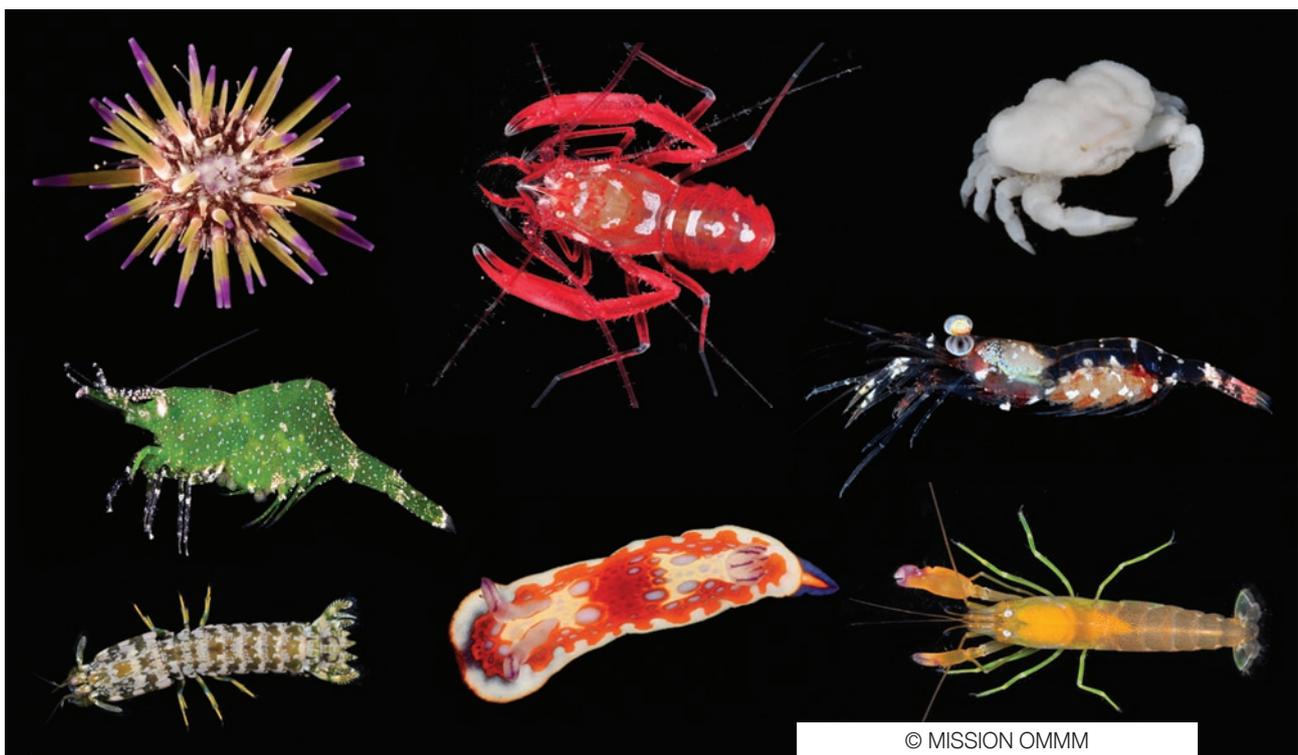
# Objectif 1

## *L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées*

### ■ 700 nouvelles espèces identifiées dans les eaux de Saint-Martin !

Lors de sa création, on estimait à 480 le nombre total d'espèces faunistiques et floristiques présentes dans les milieux terrestres et marins de la Réserve naturelle de Saint-Martin. C'était avant la mission scientifique au cours de laquelle plus de 700 espèces marines ont été dénombrées ! Cet inventaire faunistique, inscrit dans le plan de gestion de la Réserve, a eu lieu du 9 au 28 avril 2012. Il a été commandité par la Réserve, financé par l'État et orchestré par l'Observatoire du milieu marin martiniquais, avec l'appui de sept universitaires scientifiques, dont quatre venaient de l'Université de Floride et les trois autres du Brésil, des Îles Vierges américaines et de Martinique. Les trois embranchements concernés par cette étude sont les crustacés (crevettes, crabes...), les mollusques (limaces, coquillages...) et les échinodermes (oursins, étoiles de mer, ophiures...). Dans le cadre de leur mission, les

chercheurs ont plongé pour échantillonner l'ensemble des fonds – sable, vase, roche, herbier, récif corallien – de jour comme de nuit – pour ne pas rater les espèces nocturnes – en utilisant parfois un aspirateur sous-marin ou une brosse pour capturer les espèces les plus petites (moins de 1 centimètre). Un premier tri a eu lieu dans le laboratoire volant qu'ils avaient installé dans leur villa de location, suivi d'une observation à la loupe binoculaire. Les résultats définitifs ont été communiqués en septembre 2012. L'objectif est de constituer un catalogue rassemblant toutes les photos de toutes les espèces observées, mâles et femelles. Et pourtant, au-delà de ce travail très important, il reste une masse d'échantillons et d'animaux à observer, sur d'autres sites, à d'autres moments, à d'autres profondeurs, sans même parler des parasites qui vivent aux dépens de leurs hôtes animaux.

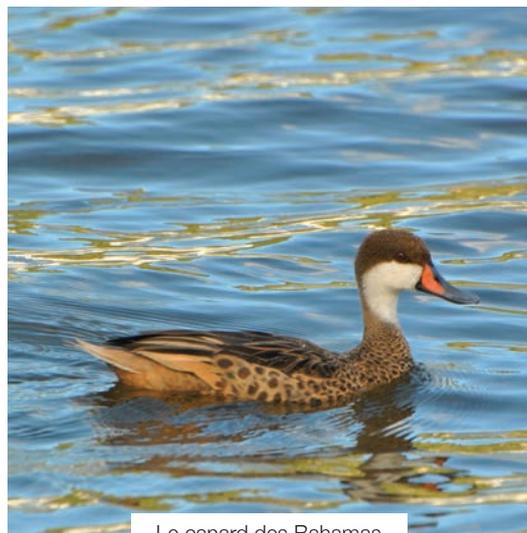


© MISSION OMMM  
Quelques-unes des espèces identifiées

# ■ La richesse ornithologique reste fragile

## *Sur les étangs*

Le même protocole a été suivi tout au long de l'année, avec une visite mensuelle sur dix étangs de l'île. Une soixantaine d'espèces de limicoles ont pu être observées à la longue-vue et comptées, ainsi que quelques espèces d'oiseaux marins, comme le pélican, qui fréquentent aussi les étangs. Ces observations ont pour objectif de constater les fluctuations mensuelles de fréquentation de l'avifaune, selon les espèces. En 2012, six espèces ont été plus particulièrement suivies, soit parce qu'elles sont patrimoniales – protégée, menacée ou rare – soit parce qu'elles nichent à Saint-Martin. Il s'agit du bihoreau violacé, de l'échasse d'Amérique, de la foulque caraïbe, de la grande aigrette, de la petite sterne et du canard des Bahamas. Un rapport scientifique est en cours de rédaction.



Le canard des Bahamas

## *En mer*

Les principales espèces ciblées sont le grand-paille-en-queue, le nodd brun et la petite sterne.

▶▶ Déception concernant le grand-paille-en-queue : une dizaine d'individus seulement ont pu être observés en moyenne pendant la période de nidification à Tintamare, seule période où ces beaux oiseaux ne vivent pas en haute mer. C'est une régression importante par rapport à 2010. Une certitude : l'interdiction de mouiller devant North Cove, à Tintamare, est plus que jamais justifiée, afin de respecter la tranquillité des oiseaux.

▶▶ À Tintamare toujours, les effectifs sont en revanche stables chez le nodd brun. Trente-huit individus en moyenne étaient présents à chaque comptage et trente-sept nids ont été dénombrés, dont les trois-quarts ont abrité des poussins, qui se sont envolés vers d'autres horizons depuis.

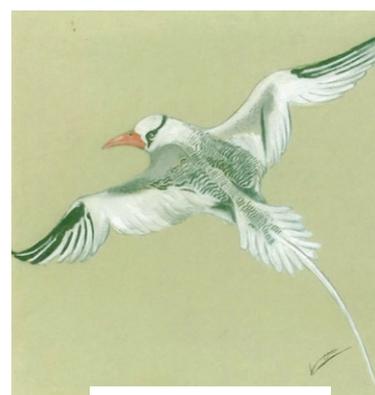
▶▶ Observée en 2012 principalement de mai à septembre, la petite sterne affectionne le Grand étang des Terres Basses – en dehors de la Réserve –, où une dizaine d'individus étaient présents à chaque comptage. Globalement, vingt individus ont été observés sur l'ensemble des étangs, mais l'espèce fréquente aussi les pointes rocheuses, hors du territoire de la Réserve. La petite sterne niche sur les bancs de sable et aucun nid n'a malheureusement été repéré – ni aucun poussin –, vraisemblablement en raison des importantes variations du niveau de l'eau dans les étangs.



Petite sterne



Nodd brun



Grand paille-en-queue

Dessins: Marie-Estelle Voisin



## ■ Pour une gestion plus efficace des populations d'oiseaux

Camille Bouzon, étudiant en Master 2 «Écologie tropicale et ingénierie en agrosystèmes» à l'UAG de Guadeloupe, a été accueilli par la Réserve Naturelle du 9 janvier au 15 juin 2012. Passionné d'ornithologie, il a consacré son stage à la richesse de Saint-Martin en ce domaine. Il a étudié la répartition des oiseaux sur différents lieux des étangs et a réalisé une zonation qui affine l'écologie de cette faune protégée et sera très utile à la mise en place des aménagements préconisés dans l'étude menée sur les étangs de l'île en 2010 et 2011. Il a également réalisé un suivi du dérangement des oiseaux sur la Saline d'Orient, où des traces de véhicules tout terrain ont pu être observées jusque dans l'eau. Comme on le sait, ces dérangements effraient les oiseaux, qui s'envolent, s'alimentent moins, abandonnent leurs nids et finissent par désertter ces écosystèmes

dont ils dépendent. Dans le cadre du suivi des oiseaux marins et limicoles, sa mission s'est étendue à l'amélioration du protocole, lorsque c'était nécessaire. Ainsi, il a proposé de regrouper fonctionnellement les oiseaux de même écologie, pour optimiser les comptages : le regroupement lors des suivis futurs des bécasseaux minuscules et des bécasseaux semi palmés en un seul groupe de «petits bécasseaux» devrait ainsi faciliter les suivis, tout en conservant leur robustesse. Il a mené une réflexion liée à l'écotourisme, les amateurs ornithologues constituant un réservoir important de touristes potentiels. Son travail s'est soldé par la restitution d'un rapport qui va faciliter la production de données destinées à mieux évaluer l'efficacité de la gestion de la Réserve et la préservation des 85 espèces d'oiseaux.



Magnifique gros plan sur un bihoreau violacé



## ■ Deux campagnes en mer pour suivre les mammifères marins

À l'initiative du sanctuaire Agoa, deux campagnes de suivi des mammifères marins ont eu lieu en 2012, du 9 au 14 mars, puis du 2 au 7 octobre, alors que les baleines à bosse ont rejoint les eaux plus froides de l'Atlantique Nord pour l'été. Deux zones de navigation ont été sillonnées selon le protocole mis en place, la première entre Saba, Saint-Eustache et le Saba Bank ; la seconde entre Saint-Martin, Anguilla et Saint-Barth. Cette expédition, financée par Agoa et le CAR-Spaw, était encadrée scientifiquement par Breach (association en charge des suivis de population dans le cadre du sanctuaire Agoa), en partenariat avec la Réserve naturelle, qui devrait à terme constituer le référent scientifique local. Deux catamarans ont été affrétés pour embarquer les équipes de Breach, du sanctuaire Agoa, du CAR-Spaw, des Marine parks de Sint Maarten, de Statia et de Saba, de la Réserve naturelle de Saint-Barth et de la Réserve naturelle de Saint-

Martin. Le rapport annuel est en cours de préparation. En 2010 et 2011, 11 observations visuelles et 16 observations acoustiques avaient été relevées au long des 717 kilomètres échantillonnés par l'équipe de la Réserve naturelle, soit 1,6 baleine à bosses pour 100 kilomètre et une abondance relative de 0,026 individu par kilomètre. La campagne 2012 s'est avérée encore plus fructueuse, après l'observation de plusieurs groupes de cachalots, de dauphins et de baleines à bosses. La présence en nombre de ces cachalots sera un élément de poids pour faire valoir l'importance des Îles du Nord dans le cadre du sanctuaire Agoa, ces derniers étant jusque-là considérés comme quasi absents de cette zone. Certaines observations ont même pu être effectuées à proximité directe des côtes, puisque 2 adultes et 2 jeunes baleines à bosses ont été observées à l'entrée même de la Marina d'Oyster Pond.



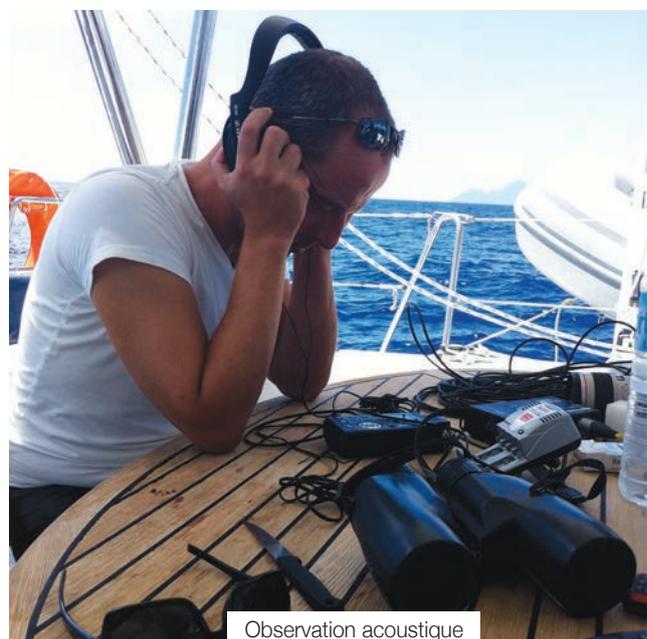
Un grand dauphin (*tursiops truncatus*)



Rare observation de deux cachalots



Le souffle caractéristique de la baleine à bosses



Observation acoustique



# ■ Nombre record des pontes de tortues marines en 2012

Julien Chalifour, en charge de l'antenne locale du réseau tortues marines, nous donne les chiffres de l'année 2012: 529 patrouilles ont eu lieu sur les dix plages désignées et 185 traces de montée de tortues ont été relevées par la cinquantaine d'écovolontaires, dont 107 traces fraîches. 58% des traces ont donné lieu à une ponte, principalement de tortues vertes et surtout sur les plages de baie Longue et de la baie aux Prunes. Ces chiffres, nettement supérieurs à ceux de 2011, s'expliquent peut-être par le fait que l'on a observé que le cycle de ponte des tortues vertes connaîtrait un pic tous les deux ans. Ces mêmes tortues vertes ont pondu sur 65% de leur montée, alors que les tortues imbriquées n'ont réussi la même performance que sur 55% des sorties de l'eau. Cette différence pourrait être due aux spécificités entre les deux espèces, les tortues vertes ne montant pas aussi haut que les tortues imbriquées et rencontrant donc moins d'obstacles pour creuser leur nid. La Réserve note toutefois un léger recul des pontes de tortues vertes et soulève de nouveau la problématique des plages éclairées la nuit et de la musique forte, qui rebutent ces animaux sauvages.

## Merci les bénévoles

Environ soixante bénévoles ont répondu à l'appel que la Réserve avait lancé dans la presse. La plupart d'entre eux ont bénéficié d'une formation au protocole de suivi afin de repérer les traces de tortue venues pondre sur les plages et différencier les espèces. Ils sont chargés d'arpenter tôt le matin l'une des huit plages classées en sites de ponte et relever les traces de tortues. La Réserve est en charge du neuvième site, à Tintamare.



Traces d'une montée de tortue verte sur la plage de la baie aux Prunes © Véronique Mas

## Bonne nouvelle

La signature d'une convention pluriannuelle pour l'observation des tortues marines va permettre à la Réserve Naturelle de travailler en partenariat avec l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) sur cette mission. Cette démarche de l'ONCFS, chef de file du réseau tortues marines, est la reconnaissance des efforts et de la qualité du travail mené par l'équipe d'écovolontaires encadrée par la Réserve.



Une tortue verte autour de Tintamare © Julien Chalifour



## Les herbiers observés par l'Ifrecor

Les herbiers sont la nurserie de nombreuses espèces, auxquelles ils offrent abri et nourriture. Entre mangroves et récifs coralliens, ils représentent un écosystème fragile et menacé et jouent un rôle déterminant dans l'épuration des eaux littorales. Leur état de santé est aussi préoccupant que celui du corail pour l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor), qui met en place un observatoire des herbiers de l'outre-mer. L'objectif est de faire un état des lieux des herbiers ultramarins et de réunir toutes les connaissances possibles, afin de coordonner les actions futures et de proposer une méthodologie robuste et facile à mettre en œuvre pour suivre leur état de santé sur ces zones encore mal connues. À ce titre, Christian Hily, chercheur à l'Université européenne de la

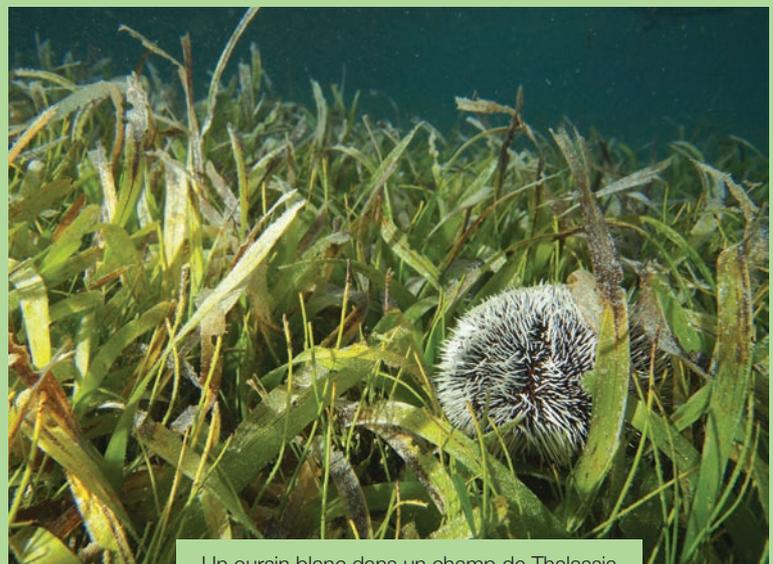
mer à Brest, a été mandaté par l'Ifrecor à Saint-Martin, du 29 mai au 1er juin 2012. Le scientifique était déjà venu sur l'île en 2011 pour faire un état des lieux des herbiers, en s'appuyant sur les suivis scientifiques annuels mis en place par la Réserve depuis 2007. Cette fois, sa mission a consisté à tester une nouvelle approche méthodologique, en utilisant une caméra sous-marine tractée par un bateau. Ce système a permis d'observer un bien plus grand périmètre d'herbiers – leur état de santé, les espèces d'herbiers présentes et leur densité, la faune qui y vit... – et la qualité des herbiers entre le littoral et le récif. Ces observations seront comparées avec celles faites par la Réserve et permettront une plus grande précision des connaissances.



Christian Hily prépare sa caméra sous-marine

### *4 espèces d'herbiers à Saint-Martin*

Les herbiers, contrairement à ce que laisse imaginer leur nom, ne sont pas des herbes, mais des plantes à fleurs sous-marines (phanérogames). Quatre espèces coexistent à Saint-Martin. Les deux principales sont *Thalassia* et *Syringodium*. Les deux autres sont moins présentes, mais l'une d'entre elles, originaire de l'Océan Indien, est invasive. La présence de *Halophila stipulacea* était suspectée depuis deux ou trois ans et sa présence est aujourd'hui confirmée. Elle est à priori en voie d'expansion.



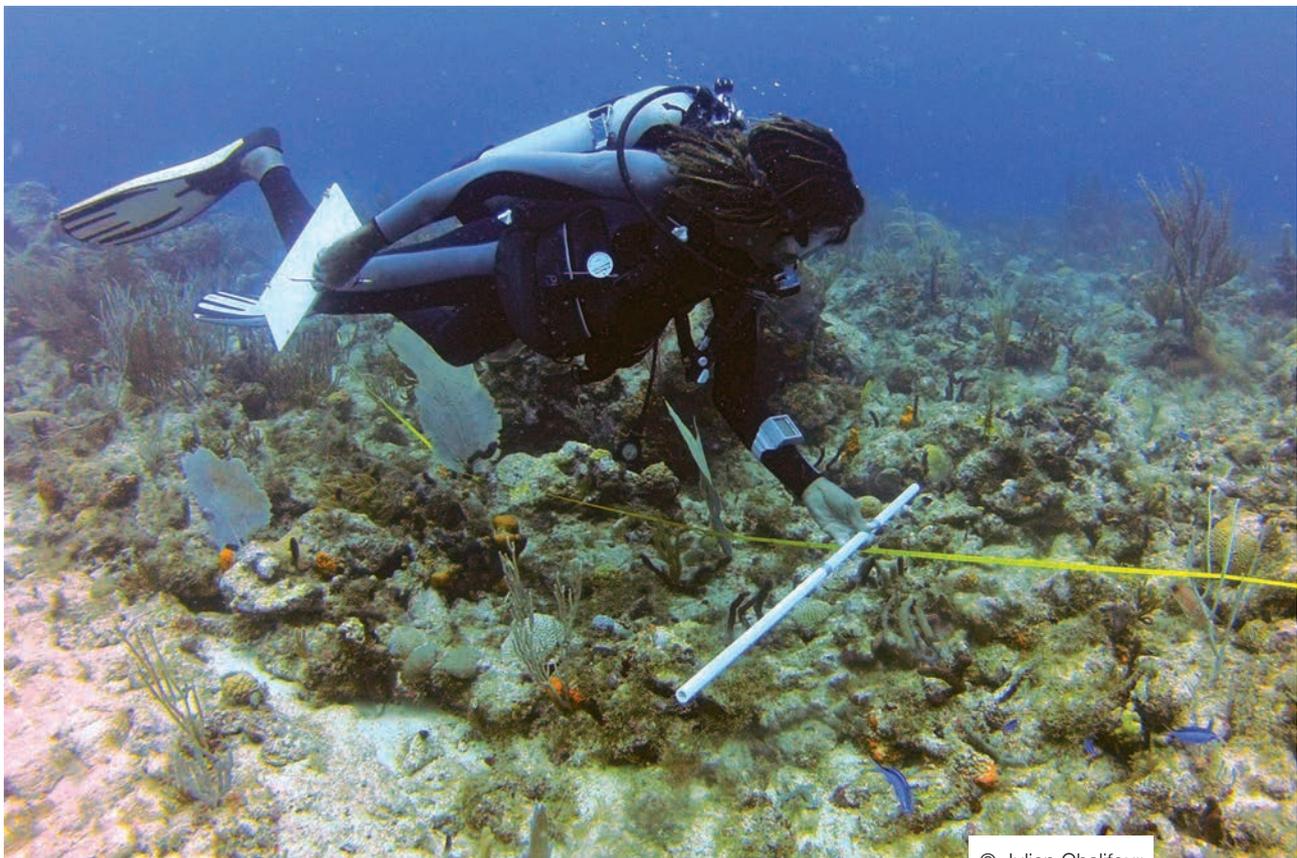
Un oursin blanc dans un champ de Thalassia



## ■ Check-up annuel des coraux et des herbiers

Comme chaque été depuis six ans, les plongeurs des réserves naturelles de Saint-Martin, de Saint-Barth et de Petite Terre, en Guadeloupe, se sont retrouvés sous l'eau pour le suivi de l'état de santé sous-marin des récifs coralliens et des herbiers sur les trois espaces naturels, grâce à un financement de l'État. À Saint-Martin du 30 août au 9 septembre, les plongeurs ont ajouté deux nouvelles stations à ce suivi, qui concerne donc à présent quatre sites dans le périmètre de la Réserve et deux sites hors de ce

périmètre, l'objectif étant d'apprécier l'évolution de l'état de santé de ces milieux. Compte-tenu de la dégradation de la qualité des eaux de baignade autour de Pinel, les récifs et les herbiers du site ont bénéficié d'une attention particulière cette année. Les coraux d'une part, et les herbiers d'autre part ont fait l'objet de mesures et de comptages, dont les résultats seront comparés avec ceux des années précédentes. Les données sont en cours de traitement et seront connues avant la fin de l'année.



© Julien Chalifour



# Objectif 2

## *La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés*

### ■ Bouées jaunes pour les plaisanciers, blanches pour les plongeurs

La décision d'uniformiser les couleurs des mouillages à Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, Saba et Saint-Eustache, est mise en application à Saint-Martin. L'idée, lancée aux Assises des Îles du Nord en septembre 2011 par les gestionnaires des aires marines protégées de ces îles, a pour objectif de simplifier la communication avec les plaisanciers et les plongeurs de la région, qui sauront que les bouées jaunes sont partout réservées aux bateaux de plaisance et les bouées blanches aux bateaux de plongée. Les gardes de la Réserve ont donc installé 17 bouées jaunes sur les corps-morts de Tintamare, 14 à Pinel et 3 au Rocher Créole, soit 34 mouillages jaunes au total pour les bateaux de plaisance. À Pinel, les grosses ancrs volées en 2011 ont été remplacées par des blocs de béton écologique, fabriqués avec du verre pilé au lieu de gravier. 16 bouées blanches sont à la disposition des clubs de plongée : 9 au Rocher Créole (6 pour la plongée et 3 pour les dinghies), 1 à Pinel, 1 à Caye Verte, 1 sur la Basse Espagnole, 3 à Tintamare et 1 au Galion, près du spot de surf.



14 mouillages jaunes attendent les plaisanciers à Pinel



Une bouée de mouillage, jaune et gravée

#### *Mouillage nocturne interdit*

Les bouées jaunes indiquent à présent le tonnage et la longueur maximum des bateaux autorisés à utiliser le mouillage : 15 tonnes et 50 pieds à Tintamare, 10 tonnes et 40 pieds à Pinel. Au-dessus de ces chiffres, l'utilisation des bouées relève de la responsabilité du capitaine. La Réserve rappelle que le mouillage nocturne sans son autorisation est interdit par arrêté préfectoral et que la responsabilité du capitaine est engagée dans le cas contraire.

#### *Mouillages antivol à l'îlet Pinel*

À Pinel, afin d'éviter les vols récurrents de bouées de mouillage, les gardes de la Réserve naturelle ont remplacé les bouts allant du corps-mort à la bouée par de la chaîne de 12 millimètres. Par ailleurs, trois bouées de mouillage au Rocher Créole et quatre à Tintamare ont été temporairement retirées, l'anneau scellé chimiquement sur le corps-mort nécessitant des travaux sous-marins de sécurisation.



## ■ Écosite de Grandes Cayes : la vigilance est de mise

La Réserve naturelle garde un œil attentif sur l'écosite de Grandes Cayes, où la plus grande partie des déchets de la partie française de l'île est traitée, en bordure de la Réserve, juste au-dessus des 50 pas géométriques et à deux pas du départ du sentier des Froussards. La société gestionnaire de l'écosite – Verde Environnement Saint-Martin – étudie actuellement un projet d'extension afin de rationaliser ses espaces de stockage et de mieux gérer les lixiviats, le «jus» polluant produit par les déchets. Le 26 janvier 2012, son président, Patrick Villemin, a convié la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral à une visite du site et leur a présenté le projet. À l'issue de cette rencontre, Romain Renoux et Béatrice Galdi, chargé de mission pour

le Conservatoire du littoral, ont transmis à M. Villemin leurs prescriptions, dans l'objectif de prévenir au mieux le risque de pollution, mais aussi d'améliorer le paysage autour de l'écosite, en mettant par exemple en place un aménagement paysager à l'entrée du site. Le gestionnaire va devoir déplacer une grande quantité de déchets verts, qui empiètent sur le territoire de la Réserve et étouffe la végétation, puis replanter les espèces détruites, dans un esprit de strict respect des limites de propriété. Il lui est également demandé d'éviter que les déchets ne soient emportés par le vent jusqu'à la plage, de prévenir toute pollution par les lixiviats et d'assurer le suivi de la qualité des milieux marins situés en contrebas des espaces de stockage de déchets.

Les déchets verts empiétaient sur les 50 pas géométriques



### *Un voisinage parfois très chaud*

Un incendie, parti le 12 juin 2012 au pied de l'écosite de Grandes Cayes, ne s'est heureusement pas propagé dans la Réserve naturelle, malgré un vent fort qui a contribué à l'expansion du feu, mais a bien abimé la forêt sèche environnante, classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Par un phénomène de courant aérien curieux et malencontreux, ce même vent a emmené la fumée et les cendres de l'incendie directement sur le Rocher Créole. Les gardes ont pris des photos qu'ils ont transmises à l'Office national des forêts (ONF) ainsi qu'à la société gestionnaire de l'écosite. Ce départ de feu pose la question du risque d'incendie sur cette zone sensible, aux portes d'un écosystème protégé. La Réserve souhaite la création d'un couloir anti-feu autour de l'écosite, afin d'empêcher la propagation des flammes. La Réserve compte bien faire entendre sa voix, en réclamant par exemple la mise en œuvre d'un suivi de l'impact de l'écosite sur les écosystèmes marins situés à proximité.



L'incendie, aux portes de la Réserve naturelle



## 60 entreprises partenaires de la Réserve naturelle

Seules les 60 sociétés ayant signé un accord avec la Réserve naturelle sont officiellement partenaires de cette dernière. Un club de plongée de la partie hollandaise en a fait la triste expérience, après avoir affiché dans une publicité mensongère un partenariat qui n'existe pas. La Réserve avait pourtant remis à deux reprises un dossier de partenariat au gérant, qui n'a pas réagi. La Réserve a donc dressé un procès-verbal à l'encontre de cette société de Sint Maarten auprès du greffe du tribunal de Saint-Martin, qui l'a transmis à Basse-Terre, suivant la procédure appliquée dans les affaires concernant l'étranger.



Cet autocollant identifie les partenaires de la Réserve naturelle

## Le sentier sous-marin de Pinel pris en exemple

Le sentier sous-marin de Pinel, lauréat de la Palme initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) 2011 est unique dans la Caraïbe. Le Conservatoire du littoral, partenaire de la création de ce sentier avec la Réserve naturelle, a décidé de créer un nouveau sentier sous-marin en Martinique, au pied du Cap Salomon, sur la commune des Anses d'Arlet. Afin de tout savoir sur la création et la gestion d'un sentier sous-marin, le futur responsable de la gestion du sentier – dans le cadre des compagnonnages entre gardes mis en place par Rivages de France et financés par TE ME UM – était accueilli par la Réserve de Saint-Martin du 19 au 22 juin. Philippe Thelamon a ainsi pu bénéficier de l'expertise et des conseils techniques du garde chef Franck Roncuzzi en cette matière et a passé deux jours en binôme sur le terrain avec Isabelle Bonnefoy, gestionnaire du sentier sous-marin de Pinel.



Philippe Thelamon et Franck Roncuzzi



La passerelle de mise à l'eau à l'entrée du sentier sous-marin de Pinel, qui présentait des signes de dégradation et menaçait la sécurité des usagers, a été remplacée par un équipement flambant neuf, en aluminium et en bois.



## Tintamare : à table!

L'îlet Tintamare fait l'objet de toutes les attentions de la Réserve naturelle, qui y a installé trois nouvelles tables en bois. Ce sont donc aujourd'hui six tables – toutes fabriquées par les élèves de la section charpente et menuiserie du lycée polyvalent des Îles du Nord – qui attendent les pique-niqueurs, à l'ombre des filaos et en bordure de la plage. Répondant à la demande, les gardes ont installé deux tables en vis-à-vis, qui permettent l'accueil de groupes d'une vingtaine de convives. Par ailleurs, afin de limiter le risque d'incendie, deux points feux fixes ont été fabriqués. Le feu est interdit en dehors de ces espaces! Équipés de grilles, ils fonctionnent très bien et sont à la disposition des usagers. Et comme Tintamare ne se limite pas à la plage Blanche, les gardes ont procédé au nettoyage de la plage située sous les récifs, où ils ont récupéré quatre fûts de 200 litres déposés par la mer, un grand filet de pêche et une grosse pelote de fil en plastique.





# Surveillance et actions de police de l'environnement

Au cours de l'année 2012, 109 patrouilles sur terre et en mer ont été effectuées par les gardes de la Réserve. Ceci a donné lieu à 41 procédures : avertissements, mises en demeure, saisies et 13 procès-verbaux dressés.

## *Pêche illégale*

### **Quarante lambis remis à l'eau**

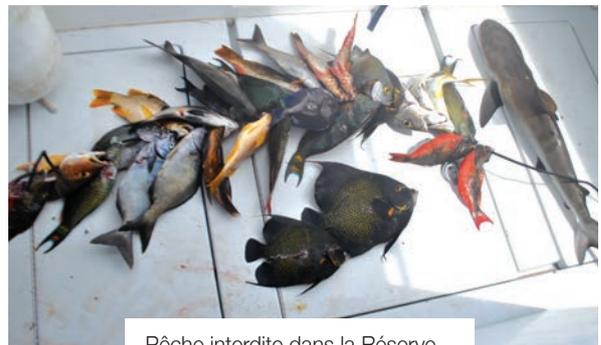
Le 4 avril, un pêcheur de lambis a été surpris en plein délit par un garde de la Réserve, avec quarante coquillages à bord de sa barque. Les mollusques étant encore vivants, ils ont été remis à l'eau. Le lambi est une espèce protégée et sa pêche est totalement interdite dans la Réserve.



Les lambis pêchés ont été remis à l'eau

### **Pêche autour de Caye Verte**

Le 6 avril, pendant le week-end de Pâques, un opérateur partenaire de la Réserve appelle les gardes et leur signale que trois personnes à bord d'une barque sont en train de pêcher autour de Caye Verte. Le garde de permanence arrive rapidement en bateau sur les lieux et voit une vingtaine de poissons au fond de la barque, parmi lesquelles deux requins nourrices, dont un est encore vivant, bien que blessé par une flèche. Quatre fusils sous-marins ont été saisis, ainsi que le matériel de plongée en apnée. Le requin blessé, après une vingtaine de minutes de réoxygénation dans l'eau, est reparti en mer. Le procès-verbal précise que les pêcheurs sont coupables d'une contravention de cinquième classe, assortie d'une amende de 1500 euros.



Pêche interdite dans la Réserve...

### **Deux filets de pêche détruits**

Le 18 avril, sur le spot de surf du Galion – baie de l'Embouchure – les trois gardes de la Réserve, informés par un témoin, ont plongé pour retirer un filet de pêche de plus de trois cents mètres de long. De nombreux poissons étaient déjà pris aux mailles de l'engin et ont été libérés. La question de la comestibilité de ces poissons de récifs, vraisemblablement porteurs de la toxine de la ciguatera, se pose. Où et par qui sont-ils vendus? Qui a conscience de mettre sa santé en danger en les consommant? Le filet a été saisi et détruit. Le 12 juin, un nouveau filet, de cent mètres de long cette fois, a de nouveau été retiré par les gardes sur le spot de surf du Galion. Le filet a évidemment été détruit.



Le filet a été détruit

### **Quatre casiers détruits**

Le 31 mai, après avoir vu un pêcheur s'affairer au large sur la baie du Galion, les gardes ont récupéré quatre casiers remplis de poissons appâtés par du pain. Les poissons ont été remis à l'eau et les casiers détruits.



Ce casier a été saisi et détruit



## Du matériel de pêche confisqué

Le 6 juillet, au large de Grandes Cayes, et le 19 juillet, autour du Rocher Créole, deux chasseurs sous-marins ont été interpellés par un garde pour pêche interdite dans une réserve naturelle. Leur matériel, immédiatement saisi, leur a été rendu le lendemain contre une copie de leur pièce d'identité. Les poissons ont également été confisqués.



## 1500 euros le seau de burgos

Trois braconniers ont été entendus par les gendarmes de la brigade nautique après que les gardes de la Réserve les aient interpellés sur la plage de Grandes Cayes, le 10 juillet 2012. Les trois hommes revenaient de la pêche aux burgos sur le site de Wilderness et portaient un seau contenant plus d'une centaine de ces mollusques, dont la pêche est réglementée et interdite, comme toute pêche, dans la Réserve. Les burgos ont été remis à l'eau et un procès-verbal a été dressé. En attente de leur jugement au tribunal, ils risquent chacun une amende de 1500 euros.



## Pêcheurs illégaux, récidivistes et verbalisés de nouveau

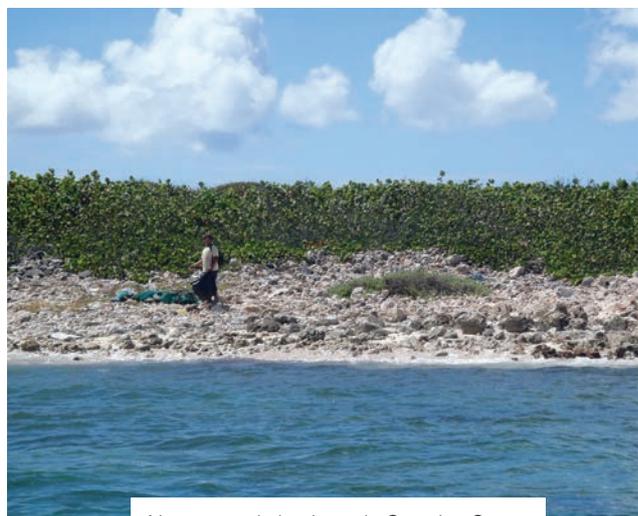
Une balance et une vingtaine de kilos de poissons emballés et prêts à la vente ont été saisis par les gardes de la Réserve naturelle le 23 novembre 2012, sur le parking de l'observatoire aux Baleines, à Coralita. Ce jour-là, deux gardes en patrouille de surveillance ont pu observer quatre individus équipés de fusils harpons et portant des sacs, alors qu'ils venaient de sortir de l'eau. Vérification faite, deux de ces pêcheurs amateurs étaient déjà connus de la Réserve et avaient fait l'objet d'une verbalisation qui les avait amené devant le tribunal correctionnel pour pêche interdite dans une réserve naturelle. Quatre procès-verbaux ont été dressés et les quatre pêcheurs comparaîtront devant le tribunal correctionnel.



20 kilos de poisson et une balance saisis

## Qui pêche dans la Réserve nettoie les plages

Verbalisé par la douane alors qu'il pêchait dans la Réserve naturelle en compagnie de son père, un adolescent âgé de quatorze ans – et donc pénalement responsable – a été condamné par le procureur à cinq demi-journées de travail d'intérêt général... dans la Réserve. La Protection judiciaire de la jeunesse a signé une convention avec la Réserve naturelle, qui pourra éventuellement accueillir d'autres jeunes dans ce cadre légal. Fin août, l'adolescent a nettoyé les plages de Tintamare, de Grandes Cayes, du Galion et de Pinel, en compagnie d'un garde. À bord du bateau de la Réserve, sa dernière demi-journée a été consacrée à une session d'éducation à l'environnement, au cours de laquelle un garde lui a transmis ses connaissances en matière de protection de la faune et de la flore marines et l'a sensibilisé à l'importance du respect de la réglementation.



Nettoyage de la plage de Grandes Cayes



## Au tribunal

### Jugé pour pêche illégale de 63 lambis

Un braconnier surpris avec 63 lambis – dont la plupart juvéniles – pêchés dans la Réserve naturelle, a été jugé le 8 mars par le tribunal correctionnel de Saint-Martin. Onze chefs d'inculpation lui étaient reprochés. Il a été condamné à 100 euros avec sursis par chef d'inculpation, soit 1 100 euros, assorti d'une peine de deux mois de prison, également avec sursis. En cas de récidive, ce pêcheur devra effectuer sa peine et payer les amendes.



Encore vivants, les 63 lambis ont pu être remis à la mer

### Jugement exemplaire pour deux pêcheurs

Le 9 septembre 2011, à six heures du matin, deux pêcheurs avaient été surpris au large de Pinel en train de poser un filet de pêche de trois cents mètres de long par les douaniers maritimes, lors d'une opération de surveillance menée conjointement par la Réserve, la gendarmerie nautique et les douanes. Le 26 avril 2012, les deux hommes ont été jugés par le tribunal correctionnel de Saint-Martin, qui les a condamnés à 5000 euros d'amende chacun. Leur bateau, une saintoise équipé d'un moteur de 115 chevaux, a été confisqué et sera vendu aux enchères. Le filet a été détruit.



Le bateau à moteur saisi sera vendu aux enchères

## Kite-surf

### Un kite-surfeur provoque un accident de cheval au Galion

En dépit de l'arrêté préfectoral interdisant ce sport sur la baie de l'Embouchure, un kite-surfeur a effrayé un cheval en frôlant la plage du Galion et a provoqué la chute d'une cavalière, le 16 janvier 2012. La jeune femme a dû être transportée aux urgences de l'hôpital. Le garde Steve Ruillet a dressé un procès-verbal pour non-respect d'un arrêté préfectoral et pratique d'un sport interdit sur une réserve naturelle. Le matériel a fait l'objet d'une saisie conservatoire. Cela signifie que le propriétaire conserve son équipement, tant qu'il ne l'utilise pas sur la zone interdite. Le contrevenant sera convoqué au tribunal d'instance de Saint-Martin.



### Deux kite-surfeurs verbalisés

Le kite-surf est toujours interdit dans la baie de l'Embouchure, par arrêté préfectoral. Mais certains individus ne changent pas leurs habitudes, même après avoir été plusieurs fois avertis par les gardes. C'est ainsi qu'un kite surfeur a été le premier à faire l'objet d'un procès-verbal au Galion, le 10 juillet 2012, après avoir fait décoller son aile devant la partie de la plage la plus fréquentée. Le dossier a été transmis à la brigade nautique de la gendarmerie, qui a convoqué le contrevenant. Peu après, le 10 août 2012, un moniteur qui donnait des cours de kite surf au Galion a fait l'objet du second procès-verbal pour pratique d'un sport interdit dans une réserve naturelle. Il a été entendu par la brigade nautique de la gendarmerie.

## Jet-ski

### Jet-ski dans la Réserve : c'est non!

Le gérant d'une société de location de jet-skis, en compagnie d'un client à bord d'un second jet-ski, a été surpris par les gardes entre Pinel et la Pointe des Froussards, le 3 septembre 2012. Un procès-verbal a été dressé et transmis à la brigade nautique.





# Objectif 4

## *La restauration des milieux et des populations dégradées*

### ■ Poisson-lion : limiter l'invasion reste possible

Au 15 septembre 2012, 141 poissons-lions (pterois volitans) avaient été tués dans la Réserve naturelle de Saint-Martin depuis la première capture, le 20 juillet 2010. Les gardes, seuls autorisés à chasser ce poisson sur le territoire de la Réserve, rencontrent à présent des individus matures d'une trentaine de centimètres de long. Les clubs de plongée participent activement à la lutte contre cette espèce invasive, en informant la Réserve de l'endroit précis où tout poisson-lion a été repéré. Trois victimes de piqûres ont été admises aux urgences de l'hôpital et le site du Rocher Créole est envahi. Lors du dernier comité consultatif, en février 2012, Franck Mazéas, de la DEAL Guadeloupe (ministère de l'écologie), a expliqué que les Antilles Françaises sont conscientes des dégâts occasionnés par le pterois volitans dans les autres îles, où l'on a pu observer une disparition de 80% des autres poissons sur les zones envahies. Le phénomène est négatif pour les pêcheurs, le commerce, l'écologie, sans même parler du risque de piqûre. La stratégie préconisée par l'État est d'appliquer au niveau régional la stratégie mise en place dans les autres îles, qui est de contrôler le développement du poisson-lion, son éradication étant impossible : on trouve des poissons-lions à 80 mètres de profondeur et davantage. Pour

cela, il faut :

- ▶ poursuivre les captures (par les équipes autorisées)
- ▶ informer le public
- ▶ prévenir hôpitaux, médecins, pompiers, pêcheurs et clubs de plongée de la conduite à tenir en cas de piqûre
- ▶ travailler sur la commercialisation du poisson

La centaine de poissons capturée à Saint-Martin fait l'objet d'une analyse afin de savoir si le poisson est consommable ou porteur de la toxine de la ciguatera, mais le Marine park de Sint Maarten a fait procéder à une analyse de poissons-lions en Jamaïque, qui a mis en évidence la présence de la toxine.

La consigne à présent est de laisser sur place les poissons tués et de les couper en deux, afin que :

- ▶ ils nourrissent d'autres espèces
- ▶ d'éventuels prédateurs prennent goût à sa chair et commencent de le chasser. Le club Sea Dolphin, qui a vu un mérou et une murène verte dévorer un poisson-lion, a d'ailleurs transmis à la Réserve quelques photos (voir ci-contre).

L'État souhaite que la Réserve de Saint-Martin aille au-delà de sa zone de capture et qu'elle bénéficie de tous les moyens disponibles pour cela.



Un poisson-lion de 35 centimètres de long, capturé en 2012

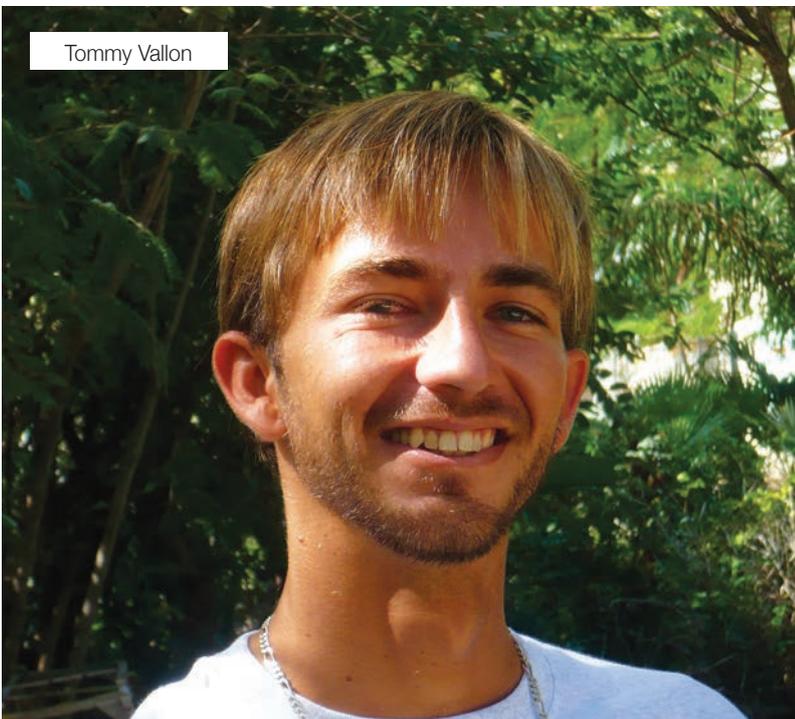


Ce mérou apprécie la chair du poisson-lion



## ■ Rongeurs à Tintamare : une menace pour la biodiversité

Tommy Vallon, stagiaire à la Réserve naturelle, a pour mission de gérer la problématique des rongeurs introduits à Tintamare. Friands d'oeufs, qu'ils soient d'oiseaux ou de tortues marines, ces mammifères menacent la reproduction du noddî brun, du grand-paille-en-queue et des tortues marines – toutes espèces patrimoniales. Une espèce de rat et une espèce de souris en seraient la cause et notre stagiaire va dans un premier temps piéger ces rongeurs sans les tuer, pour les identifier. Cette première étape sera suivie de la régulation de ces espèces, suivant une stratégie bien définie. Âgé de 24 ans, Tommy Vallon est étudiant à l'Université Antilles-Guyane et effectue à Saint-Martin son stage de fin d'études, dans le cadre de son master professionnel en écologie tropicale.



Les restes de pique-niques sont une source d'alimentation pour ces rongeurs. Veillez à ramener vos déchets à la maison !



## ■ Un arsenal de mesures à la hauteur des menaces sur les étangs

Officiellement très bien protégés – ils sont bénéficiaires d'un arrêté de protection de biotope pour l'enjeu avifaune, propriété du Conservatoire du littoral, gérés par la Réserve naturelle et même inscrits depuis le 1er mai 2012 à la convention de Ramsar – les 14 étangs sont encore, dans les faits, soumis à bien des pressions et bien des menaces : dépôts de remblais, déversements de déchets divers et variés, rejets d'effluents d'assainissement non traités, défrichements sauvages de mangrove... Ainsi, rien qu'au cours du premier trimestre 2012, les



Dysfonctionnement du réseau d'assainissement à Grand-Case

Salines d'Orient, l'étang aux Poissons, l'étang de Grand-Case, l'étang de Chevrise et le Grand étang des Terres Basses ont été victimes de pollutions récurrentes, dues à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement, public ou privé, et plusieurs de ces pollutions ont causé la mort de centaines de poissons. Autant de raisons pour le Conservatoire du littoral et son gestionnaire, la Réserve naturelle, d'exercer une veille vigilante, fastidieuse,



Conséquences de la pollution aux Salines d'Orient

mais nécessaire ! À chaque alerte d'écoulement polluant dans les étangs, une procédure bien définie démarre : identification des sources ; analyses d'eau, si nécessaire, destinées à définir l'origine de la pollution ; recherche des responsables, publics ou privés ; puis démarches amiables afin de rapidement mettre un terme aux dysfonctionnements. Si les fautifs font la sourde oreille, vient alors le temps des courriers de mise en demeure, avec demande officielle et délai précis. Et si rien n'est fait à l'issue du délai imparti, la machine judiciaire s'enclenche avec un procès-verbal dressé par un garde de la Réserve naturelle au titre de la police de l'eau. En 2011, huit cas de pollution ont été suivis, dont trois ont abouti à une mise en demeure et un procès-verbal. Depuis début 2012, cinq étangs ont été pollués, six mises en demeure effectuées et deux procès-verbaux dressés.

### *Saint-Martin dans la convention de Ramsar*

Les quatorze étangs de Saint-Martin constituant la partie humide de la Réserve naturelle ont été inclus dans la convention de Ramsar au titre de leur haute valeur écologique internationale, comme, par exemple, la Camargue et les Everglades. Cette reconnaissance internationale confirme l'importance pour Saint-Martin du patrimoine naturel que constituent les étangs et les zones humides. Elle démontre aussi la grande responsabilité de la Réserve en terme de préservation et de valorisation de ces espaces. À ce titre, le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle réalisent un sentier de découverte de la mangrove dans l'étang de la Barrière à Cul de Sac.

## ■ Pollution récurrente sur le Grand Étang des Terres Basses

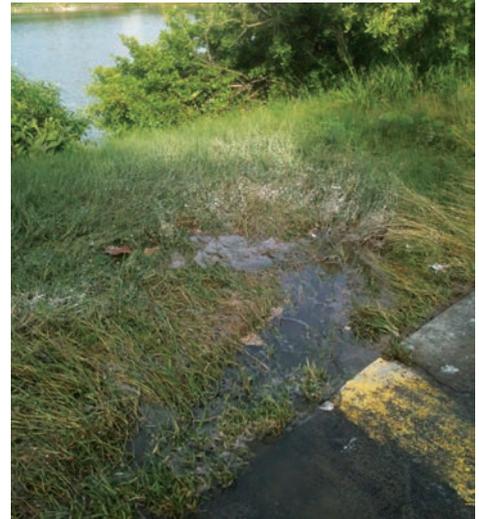
Alerté le 5 janvier 2012 par l'association des riverains des Terres Basses, Romain Renoux, le directeur de la Réserve naturelle, a constaté sur place un écoulement d'eaux usées répugnantes dans le Grand Étang des Terres Basses, en bordure d'un hôtel. Le dysfonctionnement est apparemment dû au débordement d'un poste de relevage et n'est pas nouveau. Déjà en 2009, la Réserve naturelle avait dressé un procès-verbal au contrevenant. La Réserve naturelle a contacté l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM), qui a tenté de diagnostiquer le problème. Une rencontre a été organisée sur le site entre la Réserve, la direction de l'hôtel, la préfecture, l'EEASM et la Générale des Eaux, en vue de résoudre définitivement la question, selon les préconisations de l'EEASM. L'équipe de la Réserve reste très vigilante au sujet de cette pollution, le Grand Étang constituant un patrimoine naturel d'exception et totalement protégé.



Les eaux usées s'écoulent de ce regard...



Et se déversent dans le Grand Étang des Terres Basses



## ■ Un remblais de moins à l'Anse Marcel

En janvier 2012, au sud de la plage de l'Anse Marcel, le remblais déposé illégalement en 2009 à l'embouchure du petit étang a été enlevé et le talus aplani, permettant de nouveau une meilleure communication entre l'étang et la mer. Ces travaux ont été réalisés par le contrevenant, qui avait également arraché une partie de la mangrove à la même époque et avait alors été mis en demeure par la Réserve naturelle de remettre les lieux en état. La végétation de type invasif qui recouvrait le remblais a été défrichée, mais il reste à planter des palétuviers dans la mangrove et des raisiniers en arrière plage, ainsi que des espèces caractéristiques de la forêt sèche.



Avant – En 2009, mise en place d'un remblai et défrichement de la mangrove



Après – En 2012, le remblai a été enlevé, mais il reste à replanter plusieurs espèces végétales



## COM et Réserve : opération nettoyage du Galion

Il aura fallu quatre jours à une dizaine d'agents de la Collectivité, aux trois gardes et au directeur de la Réserve naturelle pour venir à bout des déchets dispersés sur le site du Galion, mais le résultat en a valu la peine. La Collectivité avait mis à disposition un camion grue et un tractopelle pour nettoyer l'ensemble du site, soit la plage, l'arrière-plage et le chemin en terre qui conduit à Quartier d'Orléans. L'ensemble des participants a travaillé d'arrache-pied pour collecter vingt tonnes de déchets les plus divers – restes de pique-nique, canettes, appareils électroménagers, gravats, carcasses de voitures, déchets de chantiers, vieux meubles... – qui ont été déposées – gratuitement – à l'écosite de Grandes Cayes. Des bombes volcaniques ont été placées en plusieurs points afin d'empêcher l'accès des véhicules.

### *Avant*



### *Après*



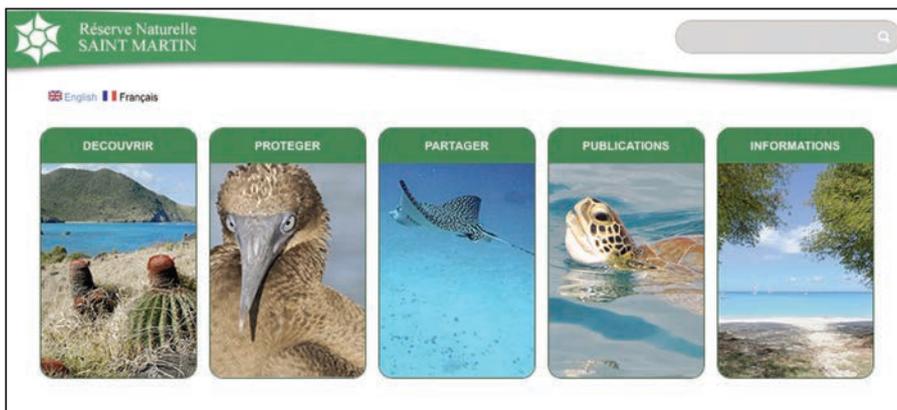
La route reliant le Galion à Quartier d'Orléans, trop souvent utilisée comme une décharge sauvage, est dorénavant fermée par une chaîne et un cadenas.



# Objectif 5

## *La communication et l'éducation environnementale*

### ■ Un nouveau site internet pour la Réserve naturelle



Enfin, la Réserve naturelle de Saint-Martin dispose d'un véritable site internet. À découvrir absolument, sur [www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com). Esthétique, attractif et informatif, le site est bilingue français-anglais et constitue une très belle vitrine pour l'activité touristique au niveau international. Il permet également à la Réserve de mieux faire connaître ses actions localement et met en avant les opérateurs touristiques partenaires de la Réserve. L'ensemble des documents scientifiques élaborés par la Réserve y sont mis en ligne, ainsi que le plan de gestion, une revue de presse, les archives du journal de la Réserve et des rapports d'activité annuels.

### ■ L'école Élie Gibbs passe le Galion au peigne fin

40 sacs de 200 litres remplis de déchets rejetés par la mer. C'est le bilan du nettoyage de plage organisée au Galion par la brigade de prévention de délinquance de la jeunesse (BPDJ) avec une classe de CE1 et une autre de CM1 de l'école Élie Gibbs de Grand-Case, accompagnées de leurs enseignants. Les deux gendarmes de la BPDJ ont organisé l'opération sous forme de concours, grâce aux cadeaux remis par quelques sponsors, et les 47 enfants regroupés par équipe de six ont passé le littoral au peigne fin. Seule la partie de la plage appartenant au Conservatoire du littoral et classée en Réserve naturelle était concernée, après le club de surf et jusqu'à l'observatoire aux baleines de Coralita, soit la partie la plus sauvage. Rappelons que le Conservatoire du littoral est en cours d'acquisition des autres parcelles, dont une lui a déjà été attribuée, grâce à une procédure d'expropriation.





## ■ Le collège Soualiga partenaire de la Réserve naturelle

Après le collège de Quartier d'Orléans et le lycée des Îles du Nord, c'est au tour du collège Soualiga de passer une convention de partenariat avec la Réserve naturelle. La signature entre le principal, M. Arlhac, et Romain Renoux, le directeur de la Réserve, a eu lieu le 27 novembre 2012. Cette convention s'inscrit dans la mission d'éducation à l'environnement qui revient à la Réserve et s'articule sur cinq axes:

- ▶▶ L'organisation de conférences au collège par les agents de la Réserve.
- ▶▶ L'accompagnement des élèves à l'occasion des sorties pédagogiques sur les sites terrestres et marins de la Réserve et du Conservatoire du littoral.
- ▶▶ La participation des élèves à des chantiers école de restauration écologique des milieux, ainsi qu'à des nettoyages de sites.
- ▶▶ La participation d'une classe à la rédaction d'articles dans le journal de la Réserve.

▶▶ L'assistance de la Réserve sur la zone de baignade du Galion, en collaboration avec les professeurs d'EPS.

La première conférence a été assurée par Romain Renoux, le 21 décembre, et les enseignants du collège sont incollables depuis sur le rôle de la Réserve naturelle et les enjeux en matière de préservation de l'environnement sur son territoire.



Signature de la convention entre M. Arlhac et Romain Renoux © Saint Martin's Week

## ■ Une publication scientifique à l'école de Cul-de-Sac

Les botanistes en herbe du CM1 de l'école primaire de Cul-de-Sac travaillent sur un projet de livre numérique, destiné à présenter les trois grands écosystèmes qui composent la partie terrestre de la Réserve naturelle. Ils se sont tout naturellement tournés vers la Réserve pour les aider à mener à bien leurs recherches et sont ainsi partis deux fois en expédition dans la nature, en compagnie du garde Steeve Ruillet, lui-même très intéressé par leur travail. Très attentifs, ces élèves ont scrupuleusement noté toutes les informations données par le garde et pris les bonnes photos, sur la plage de Grandes Cayes pour la végétation de bord de mer, autour de l'étang de la Barrière pour la mangrove et bientôt sur le sentier des Froussards, pour la forêt sèche.



Le CM1 de l'école de Cul-de-Sac dans la forêt sèche



## ■ Découverte de la Réserve, à terre et sous l'eau

►► Après avoir emprunté le sentier des Froussards et randonné jusqu'au site de Cactus Place, huit enfants de l'île ont consacré leur sortie pédagogique au ramassage des déchets sur la plage de Grandes Cayes, où ils ont rempli vingt-deux sacs poubelles. Donnie Arey, entraîneur américain de basket à la NBA, leur a prêté main forte, ainsi bien sûr que les gardes de la Réserve. Cette excursion a été organisée le 9 mai à la demande de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie, dans le cadre de ses actions de prévention.



►► Le 30 mai, une vingtaine de collégiens de Quartier d'Orléans ont bénéficié d'une initiation à la plongée en bouteilles, sur le site du Remorqueur, au large de Tintamare. Enthousiasmés par ce baptême organisé par le club Bubbles et les enseignants du collège, ces jeunes ont enchaîné avec une randonnée pédestre sur Tintamare, où ils ont découvert la flore et les milieux de l'îlot protégé, en compagnie des gardes de la Réserve.

## ■ Les élèves font la fête – du nautisme – à Tintamare

Une centaine de lycéens et de collégiens ont participé le samedi 12 mai à la Fête du nautisme et ont navigué en voilier jusqu'à l'îlet de Tintamare, situé en plein cœur de la Réserve naturelle et dont le littoral est protégé par le Conservatoire du littoral. Invités par Métimer, l'association des professionnels de la mer, à participer à l'animation, le Conservatoire et la Réserve ont organisé une randonnée pédestre. Par petits groupes, les jeunes ont découvert la flore et les milieux de Tintamare pendant cette journée de fête, où tous ont apprécié les plaisirs de la nature et de la mer.





Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

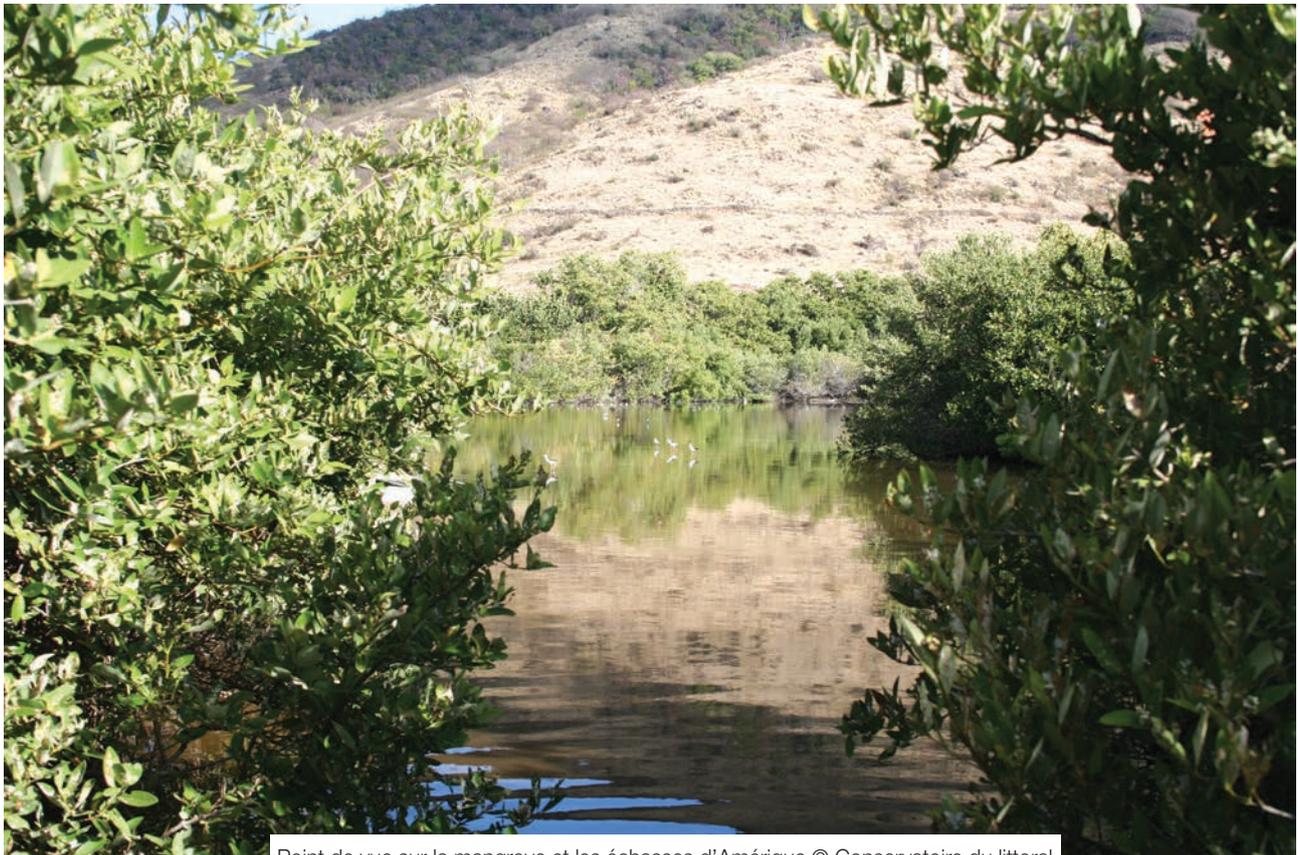
## ■ Un sentier sur pilotis dans la mangrove à Cul-de-Sac

Démarré en septembre 2012, le chantier de création du sentier de découverte de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac est ouvert au public. Ce sentier en bois sur pilotis va permettre la découverte de la mangrove, écosystème fascinant dominé par les palétuviers et lieu de prédilection de plusieurs espèces d'oiseaux. Le tracé a été adapté de façon à minimiser l'impact de l'aménagement sur les nombreux oiseaux qui fréquentent cette zone humide sensible. Il prend également en compte les remarques du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Une signalétique pédagogique présentant, l'étang, la mangrove et la faune associée est en cours de réalisation. La vocation de ce sentier est à la fois pédagogique et touristique. L'entrée se situe non loin de l'embarcadere pour l'îlet Pinel. Élaboré par le Conservatoire du littoral, cofinancé grâce à des fonds de l'État et de l'Europe, le sentier sera officiellement inauguré à l'occasion du Conseil des rivages français d'Amérique – réunion annuelle du Conservatoire

du littoral à l'échelle des Antilles françaises, de la Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette rencontre se tiendra en avril 2013 à Saint-Martin.



Plusieurs panneaux pédagogiques ont été installés sur le site de Coralita



Point de vue sur la mangrove et les échasses d'Amérique © Conservatoire du littoral



## ■ Coralita : un bon site pour enrichir sa culture

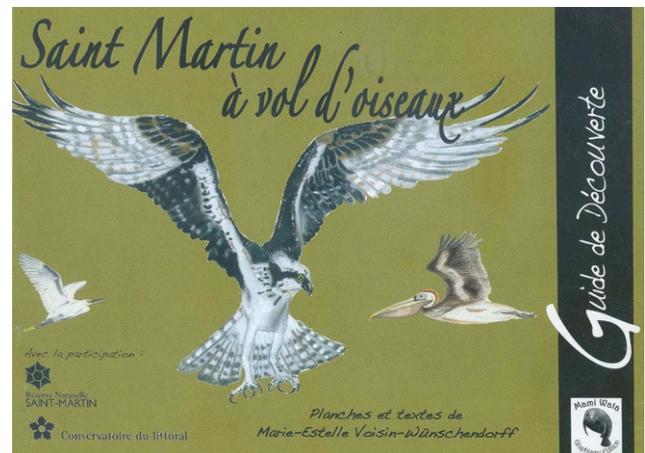
L'observatoire aux baleines et les deux carbets mis en place en 2010 par le Conservatoire du littoral sur le remarquable site de Coralita, très fréquenté des touristes, ont été dotés de panneaux pédagogiques, finalisant cet aménagement écotouristique. Un panneau d'information générale à l'entrée du site, un panneau présentant les espèces marines protégées et réglementées dans chacun des deux carbets et, enfin, trois panneaux dans l'observatoire présentant les écosystèmes marins et terrestres ainsi que les bonnes pratiques pour les respecter permettent au public d'enrichir ses connaissances en matière environnementale, tout en profitant du paysage. Ces aménagements sont financés par le Conservatoire du littoral et bénéficient de l'aide de l'Europe au titre du FEDER.



Plusieurs panneaux pédagogiques ont été installés sur le site de Coralita

## ■ Saint-Martin à vol d'oiseaux

Les amoureux de la nature et des oiseaux vont découvrir avec bonheur les quarante-cinq belles planches dessinées par Marie-Estelle Voisin, biologiste, dessinatrice et résidente de l'île depuis plus de dix ans. Réunies dans un livret intitulé «Saint-Martin à vol d'oiseaux», chaque planche est accompagnée d'un commentaire complet qui permet au lecteur de tout savoir sur l'oiseau : comment le reconnaître, son comportement alimentaire et son comportement reproducteur. Un guide d'observation et plusieurs cartes donnent aux amateurs l'envie d'aller sur le terrain observer la grande aigrette, le pluvier argenté, le bihoreau violacé ou la grèbe à bec cerclé. Pour le néophyte, c'est l'occasion de porter un autre regard sur les étangs et le littoral, lieux de vie exceptionnels pour un certain nombre d'espèces protégées. La Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral se sont associés à l'initiative de l'auteure en participant au financement de cet opus, dans le cadre de leur mission d'éducation à l'environnement. Il est disponible à la Maison de la Réserve, à l'Anse Marcel, et sera prochainement en vente dans les librairies de l'île.



### **Les oiseaux s'exposent**

Le vernissage de l'exposition des œuvres de Marie-Estelle Voisin-Wünschendorff a remporté un beau succès le mardi 26 juin au soir à la galerie Tropismes de Grand-Case.

De gauche à droite : Paul Elliott Thuleau, Marie-Estelle Voisin-Wünschendorff et Romain Renoux

## ■ La Heineken Regatta soutient l'environnement

Cette année encore, les organisateurs de la Heineken Regatta ont vendu des bracelets verts au profit de l'environnement et ont remis un chèque de 2500 dollars à la Réserve naturelle de Saint-Martin et à la Sint Maarten Foundation. Romain Renoux indique que cette somme sera réinvestie dans la réalisation du suivi scientifique de l'état de santé des récifs dans la Réserve.



Tadzio Bervoets, du Marine Park de Sint Maarten, et Romain Renoux, de la Réserve naturelle de Saint-Martin ont chacun reçu un chèque de 2500 dollars, remis par les organisateurs de la Heineken Regatta

## ■ L'Office fait du tourisme

À l'invitation du directeur de la Réserve naturelle, Romain Renoux, un premier groupe de cinq salariés de l'Office du Tourisme a vécu la journée type d'un touriste en vacances sur la Réserve naturelle. Le 6 septembre, à bord du bateau de la Réserve, ces professionnels du tourisme ont découvert Tintamare, le Rocher Créole, Caye Verte et enfin Pinel, où tout ce petit monde a mis la tête sous l'eau, le long du sentier sous-marin. Cette sympathique excursion sera renouvelée prochainement pour l'ensemble du personnel de l'Office, l'idée étant de mieux faire connaître les atouts du patrimoine natu-

rel de l'île à ceux qui sont en contact direct et quotidien avec les visiteurs. Cet événement a été l'occasion pour Romain Renoux de mettre en avant les équipements mis en place par la Réserve – tables de pique-nique, carbets, signalétique, mouillages... – ainsi que ses partenaires – loueurs de bateaux, clubs de plongée et de sports nautiques... 40 000 touristes ont visité la Réserve naturelle en 2011 et ont participé à son financement à travers la modique redevance de 1,52 euro par personne et par jour. Elle est perçue par les partenaires et reversée à la Réserve.





# Objectif 6

## *L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions*

### ■ La Réserve présente son bilan à mi-parcours

Dans un souci de concertation et à l'initiative du préfet Chopin, le comité consultatif se réunira désormais deux fois par an. Le 26 octobre 2012, la Réserve a donc présenté son bilan à mi-parcours. L'importance de l'action de la Réserve en matière d'éducation à l'environnement a été évoquée et sa forte capacité d'autofinancement – 15% de son budget annuel –, au travers de la redevance des passagers maritimes, a été soulignée.

Les 57 pages du rapport d'activité sont téléchargeables sur le site [www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)



Le comité consultatif du 26 octobre 2012

### ■ PAMPA, une boîte à outils statistiques pour une meilleure gestion

Dès le lancement du projet PAMPA – pour «Indicateurs de la Performance des aires marines protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages» - la Réserve naturelle de Saint-Martin a fait partie de la dizaine de sites pilotes qui ont permis de développer cet outil entre 2008 et 2011, avec le soutien de l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifremer). PAMPA avait pour objectif de développer les indicateurs de la performance d'aires marines protégées dans l'outre-mer français, afin de fournir aux gestionnaires un logiciel leur permettant d'améliorer le traitement de toutes les données scientifiques collectées, en fonction de leur plan de gestion. Le 14 décembre 2012, Claire Bissery, biostatisticienne à l'Ifremer de Brest et accompagnatrice permanente du projet, est venue restituer le résultat de ce travail à l'équipe gestionnaire et aux membres du conseil d'administration. Grâce au nouveau logiciel, la Réserve pourra suivre plus finement l'évolution de l'état de santé des milieux naturels.



Claire Bissery, biostatisticienne à l'Ifremer de Brest



## ■ Deux nouvelles administratrices au sein de l'association de gestion de la Réserve

Le 25 mai 2012, les membres de l'association de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin étaient réunis à la bibliothèque territoriale de Saint-Martin, à Marigot. À cette occasion, deux professeures du lycée, Eunice Augusty Thuleau et Laure Lecurieux, qui désiraient devenir membres, ont été cooptées par les autres membres de l'association. Le conseil d'administration a été informé le même jour que le président Alain Richardson et la vice-présidente Ramona Connor avaient été désignés par leurs pairs en qualité de représentants de la Collectivité de Saint-Martin au conseil d'administration de la Réserve naturelle.



L'association de gestion de la Réserve à la bibliothèque territoriale

## ■ La Collectivité s'enrichit de deux gardes du littoral

Albert Minville, responsable de la partie terrestre au sein de la brigade territoriale de l'environnement, et Michel Hamlet, responsable des plages, sont aujourd'hui également gardes du littoral et gardes particuliers. Sur proposition du Conservatoire du littoral, tous deux ont bénéficié d'une formation de commissionnement financée par le programme Temeum. Ils ont ainsi enrichi leurs connaissances juridiques en matière d'infractions au code de l'environnement et disposent de pouvoirs de police. Tous deux ont reçu leur carte de commissionnement et leur insigne des mains de Marc Duncombe, qui les a félicités pour leur réussite et leur engagement au service de la protection du littoral.



Albert Minville et Michel Hamlet

## ■ Le Conservatoire en mission à Saint-Martin

En mission à Saint-Martin du 16 au 20 juillet 2012, le délégué outre-mer du Conservatoire, Marc Duncombe, s'est penché sur tous les dossiers en cours. Accompagné de Romain Renoux, directeur de la Réserve naturelle et représentant du Conservatoire du littoral à Saint-Martin, et de Béatrice Galdi, chargée de mission du Conservatoire à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, il a d'abord fait connaissance avec le préfet Philippe Chopin, qu'il a invité au prochain Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA), organisé à Saint-Martin et Saint-Barth en avril 2013. Il a également rencontré le président Alain Richardson – qui, avec Christophe Hénocq, représente la Collectivité au CRFA – et lui a rappelé les enjeux du Conservatoire sur l'île. Un enjeu décisif concerne l'expropriation des parcelles de l'hôtel en ruines au Galion, en vue de leur acquisition pour la réhabilitation du site. Dans le cadre d'un autre projet d'acquisition, Marc Duncombe a rencontré le président et le vice-président de l'Association syndicale libre d'Oyster Pond (ASLOP) et leur a réaffirmé tout l'intérêt porté par le

Conservatoire au site de Babit Point, dont l'ASLOP est en partie propriétaire. D'un haut intérêt écologique, ce site abrite une importante colonie de melocactus - dit «tête à l'Anglais» - cactus protégé endémique des Petites Antilles. La bande littorale de l'îlet Pinel appartenant au Conservatoire, le délégué outre-mer s'est également entretenu avec les deux exploitants de restaurants bénéficiaires d'une autorisation d'occupation temporaire. Il a fait avec eux un bilan positif des bonnes pratiques environnementales en vigueur sur le site depuis maintenant plusieurs années. Concernant la protection des étangs, Marc Duncombe a exprimé ses interrogations à l'Établissement des eaux et de l'assainissement quant à l'installation prévue de plusieurs stations d'épuration, dont les rejets concerneraient certains étangs. Le Conservatoire, sur le principe, n'est pas opposé à de telles installations, mais il a besoin de garanties sur la qualité des rejets d'eaux traitées et sur l'entretien des équipements, qui ne doivent en aucune manière avoir lieu au détriment de l'état de santé des étangs.



De gauche à droite : Marc Duncombe, Romain Renoux, Gilles Leborgne (vice-pt de l'ASLOP) et Béatrice Galdi sur le site de Babit Point © Alain Moine (ASLOP)



## ■ Formation du personnel

### *Deux nouveaux spécialistes es-tortues*

Julien Chalifour, chargé de mission scientifique à la Réserve, et le garde Christophe Joe sont autorisés depuis peu à baguer, mesurer et manipuler les tortues marines, dont toutes les espèces sont protégées. Tous deux se sont rendus à Marie-Galante pour bénéficier d'une formation proposée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et animée par Éric Delcroix, coordinateur du Réseau régional tortues marines en Guadeloupe. Du 18 au 21 juin, ils ont participé à trois suivis nocturnes, entre 21 heures et 3 heures, et ont repéré les traces de tortues en phase de ponte. Ils les ont dénombrées, ont

identifié l'espèce et ont caractérisé le succès de l'activité, selon que la tortue a effectivement pondu ou est retournée vers la mer. Chacun d'eux a posé deux bagues, a mesuré la carapace de l'animal et a prélevé un petit morceau de tissu, à des fins d'analyse ADN. Ces gestes sont accomplies en pleine action de ponte, période pendant laquelle la tortue est dans une sorte de transe. Les bagues portent un numéro d'identification unique, qui permet au fil du temps de savoir, entre autres, si la tortue est fidèle à un site de ponte où elle aurait pu être déjà observée, ainsi que de suivre sa croissance.



Suivi nocturne réussi pour le garde Christophe Joe

### *Les gardes sont aussi sauveteurs en mer*

La Réserve vient de renforcer ses compétences professionnelles avec l'obtention de son brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNNSA) par le garde-chef Franck Roncuzzi, à l'issue d'une formation de trois mois, deux jours par semaine. Le garde Steeve Ruillet, déjà titulaire de ce diplôme renouvelable tous les cinq ans, a bénéficié de la même formation, organisée par la préfecture et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), pour recycler ses connaissances. Ce brevet autorise les deux gardes à surveiller un plan d'eau ou une zone de baignade et pourrait s'avérer fort utile s'il était nécessaire de porter secours à un participant lors d'une sortie pédagogique.

## *Le renforcement de l'intégration régionale*

### ■ AMP : la coopération régionale en marche

Améliorer la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) en renforçant la coopération régionale est une volonté forte pour les réseaux TE ME UM (TERres et MERs UltraMarines), l'Agence des aires marines protégées, le CaMPAM et le CAR-SPAW, qui avaient invité les gestionnaires d'AMP du Nord des Petites Antilles à participer à un Atelier technique des espaces naturels. Cet atelier était organisé sur la base d'une collaboration technique, du 12 au 16 décembre 2011 à Saint-Claude, en Guadeloupe. La Réserve naturelle de Saint-Martin était là, ainsi que le Parc naturel régional de la Martinique, les DEAL Martinique et Guadeloupe, le Parc national de la Guadeloupe, la Réserve naturelle de Petite-Terre, la Réserve naturelle de Saint-Barth, le Marine park de Saint-Eustache et le Marine park de Sint Maarten. Haïti, qui déplore le dépeuplement de ses eaux et souhaite mettre en place une AMP dans une zone de pêche, était représentée par un membre du ministère haïtien de l'environnement et un membre d'une association environnementale. Cet atelier a permis des échanges très fructueux entre la vingtaine de gestionnaires et les intervenants, notamment sur l'art et la manière de gérer une AMP, de conduire une négociation ou un management participatif avec les usagers d'une AMP ou encore de mener une enquête de perception d'une AMP.

L'Agence des Aires Marines Protégées a fait le point sur le sanctuaire pour les mammifères marins aux Antilles françaises (AGOA) et le CAR-SPAW (Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées), qui œuvre pour la protection et la mise en valeur des milieux marins de la Caraïbe, est intervenu. TE ME UM a présenté

les financements que tout gestionnaire d'espaces naturels ultramarins est habilité à mobiliser en matière de formation et la Dutch caribbean nature alliance, basée à Bonaire, a informé des financements qu'elle dédie aux AMP de la Caraïbe, en présentant certains programmes déjà réalisés. Le CaMPAM, dont la mission est de soutenir la création et la gestion des AMP dans la Caraïbe et dont le réseau ne dénombre pas moins de 200 de ces aires, a également partagé son expérience avec l'assistance.

L'atelier s'est terminé sur le terrain, aux Îlets Pigeon, par une sympathique séance de whale watching, permettant d'introduire une réflexion sur l'activité pratiquée par des sociétés privées, les interactions avec les pêcheurs et le sanctuaire AGOA.





## ■ Protéger les baleines tout au long de leur migration

L'idée de protéger les mammifères marins dans les eaux de la Caraïbe fait des émules! Ainsi, le gouvernement hollandais souhaite la création de sanctuaires marins dans les eaux territoriales autour de Bonaire, Saint-Eustache et Saba, devenues communes des Pays-Bas le 10 octobre 2010. De son côté, le Marine Park de Sint Maarten a fait savoir qu'il souhaitait travailler dans la continuité du projet français AGOA en créant un sanctuaire dans ses eaux territoriales. Une réunion de concertation a été organisée à la demande des Pays-Bas les 4 et 5 juin à Sint Maarten, entre des représentants des Antilles néerlandaises (Saba, Aruba, Sint Maarten), de la France (Parc national de Guadeloupe, Réserve naturelle de Saint-Martin, sanctuaire AGOA, Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées (Car-Spaw), Agence des aires marines protégées), du sanctuaire marin de la République Dominicaine, des

États-Unis (sanctuaire du Stellwagen Bank), du Venezuela ainsi que de scientifiques néerlandais. La réflexion a porté sur la nécessité de protéger tout particulièrement les baleines à bosses sur leurs «corridors» de migration, des eaux chaudes de l'arc antillais jusqu'au nord atlantique, chaque entité de protection représentant un maillon de cette grande chaîne de vie. L'intention est d'arriver à multiplier ces sanctuaires et de les mettre en réseau pour protéger les mammifères marins tout au long de leur migration. Les résultats de la mission scientifique organisée en mars 2012 entre les Marine parks de Sint Maarten, Statia et Saba, et les Réserves naturelles de Saint-Barth et Saint-Martin ont été partagés. Des projets concrets ont été évoqués, comme celui d'équiper les baleines à bosses de GPS – comme les Américains le font déjà dans leurs eaux – afin de les suivre par ordinateur et de mieux connaître leur route migratoire.



Baleine à bosses



## ■ Alliance franco-hollandaise entre les îles

Romain Renoux a répondu à l'invitation de la Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA), qui organisait une réunion de coordination à Saba du 24 au 26 avril. Seul représentant des Antilles françaises, le directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin a partagé son expérience avec les gestionnaires des espaces protégés des Antilles néerlandaises, et s'est enrichi de la leur, grâce à un financement du CAR-SPAW. Il a rencontré Eugene Holiday, gouverneur de Sint Maarten, et l'a félicité sur son engagement en faveur de la protection des milieux naturels. Les deux hommes ont évoqué le projet de création d'une aire marine protégée au sud-est de Sint Maarten. Cette zone, où sont inclus plusieurs îlots refuges pour l'avifaune, se situe dans la continuité des eaux déjà gérées par la Réserve du côté français et pourrait constituer un enjeu de protection côtière pour les deux entités. Un projet à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion entre Saint-Martin et Sint Maarten sur la coopération régionale.

### *La DCNA, c'est quoi?*

La Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA) accompagne et conseille les six îles des Antilles néerlandaises – Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Sint Maarten – en matière de protection de la nature. Sa mission est de préserver la biodiversité dans ces îles, à terre et en mer, et d'aider les gestionnaires à renforcer leurs outils de travail, pour de meilleurs résultats. Financée par le ministère de l'intérieur et une loterie hollandaise – les loteries et lotos néerlandais ont l'obligation de reverser une partie de leurs bénéfices à des ONG – la DCNA dispose de véritables moyens, dont bénéficient les treize aires naturelles protégées des Antilles néerlandaises. Une visite sur le site [dcanature.org](http://dcanature.org) démontre que la DCNA est à la pointe de la protection environnementale, du financement de la création d'une zone protégée à la rédaction de plans de gestion, en passant par la pose de balises GPS sur les tortues marines ou la création de mallettes pédagogiques pour les plus jeunes.

L'anoli de Saba (*Anolis sabanus*) est la seule véritable espèce endémique de l'île © DCNA



Avec ce livre, une classe de Bonaire apprend le hollandais, mais aussi tout le vocabulaire concernant les tortues marines © DCNA

## ■ La Réserve et la Collectivité de concert en Martinique

Le garde-chef Franck Roncuzzi et le garde Christophe Joe ont participé en décembre, en Martinique, à la seconde rencontre interrégionale des gardes du littoral des rivages français d'Amérique, organisée tous les trois ans par le Conservatoire du littoral et Rivages de France, l'association nationale des gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres. Franck Roncuzzi et Christophe Joe ont témoigné des différentes missions qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leur métier. Saint-Martin était également représenté par Michel Hamlet, agent de la brigade territoriale de l'environnement et garde du littoral depuis une formation proposée par le Conservatoire du littoral pour deux agents de la Collectivité. « Cette rencontre de tous les gardes ultramarins a été très réussie et a renforcé notre sentiment d'appartenance au même réseau, » constatent Franck et Christophe.



## ■ 240 gardes sur les rivages de France

Du 9 au 10 octobre 2012, à Languieux (non loin de Saint-Brieuc) Steeve RUILLET a rejoint les 240 gardes invités tous les trois ans au forum national des gardes du littoral. Ces journées d'échange, organisées par Rivages de France et le Conservatoire du littoral, ont eu pour thème principal le métier de garde du littoral et son évolution depuis une dizaine d'années. « Ces échanges entre gardes de métropole et d'outre-mer nous font réaliser que les problématiques sont identiques, malgré la spécificité de nos îles, » nous dit-il.



# Revue de Presse ■ ■ ■



# Le Pélican, Saint-Martin's Week et Fax Info participent tout au long de l'année à la communication de la Réserve naturelle

## Saint-Martin's Week

### À LA UNE

INSOLITE

## Un heureux évènement sur la plage d'Orient bay !

Dimanche 15 juillet, aux environs de 16h, un nid de Tortue Luth à éclos entre les transats du Waikiwi à Orient Bay faisant apparaître des dizaines de petites tortues pressées de rejoindre la mer. Un évènement aussi exceptionnel que fascinant à observer sur une plage aussi touristique.



Dimanche dernier, les clients du Waikiwi n'ont pas les seuls à profiter de la plage, à la surprise générale, des dizaines de bébés tortues Luth ont émergé du sable sous les yeux ébahis des chanceux qui se trouvaient là !

Des barrières furent vite érigées par les plageots autour de la zone d'éclosion pour la protéger et un chemin de matériaux fut dressé jusqu'à la mer pour permettre aux nouveaux-nés d'atteindre les eaux le plus rapidement possible.

La réaction rapide des plageots et des vacanciers a été la bonne, même si tous se sont précipités autour de l'évènement auquel on assiste qu'une seule fois dans sa vie. Les curieux ont respecté cette espèce protégée qui figure sur la liste des espèces en voie de disparition et qui fait l'objet de conventions



Beaucoup de personnes ont profité de cet évènement unique.

et de programmes internationaux de protection et de conservation.

Les éclosions du genre sont rares car elles surviennent le plus souvent la nuit, moment propice à la chévychie des dunes de sable à l'abri des prédateurs et de la température élevée du jour et encore plus rarement sur des plages aussi fréquentées que celle d'Orient Bay. Ces dernières ont eu de la chance, l'un des responsables du restaurant nous confie : "Nous savions qu'une tortue avait été aperçue sur la plage, cependant les tracteurs qui la nettoient chaque jour en avaient effacé la trace et jamais nous n'aurions pensé à une telle issue".

Heureusement, les œufs étaient profondément enterrés et les tortues ont pu naître sans encombre. Néanmoins, seulement un dième d'entre elles atteindra l'âge adulte car durant

les dix premières années de leur vie, ces petits animaux restent très fragiles et sont des proies faciles pour de nombreux prédateurs. Parfois blessés par les bateaux, empoisonnés par la pollution, ou même pris dans les filets des

**La saison d'été enregistre des pics de ponte**  
Les tortues marines sont des espèces qui peuplent la terre depuis l'ère du Jurassique (une centaine de millions d'années). Aujourd'hui, il existe sept espèces de tortues marines dans le monde. Les tortues marines sont des espèces migratrices effectuant tout au long de leur vie de nombreux trajets entre leurs sites d'alimentation et leur site de ponte.  
En moyenne, les tortues marines vivent jusqu'à 80 ans, mais elles n'atteignent l'âge de maturité sexuelle qu'à 30 ans selon les espèces. Ceci signifie qu'elles ont un faible taux de reproduction, trois fois l'âge de maturité sexuelle atteint.

### ENVIRONNEMENT

INSOLITE

## Des apprentis Robinson échoués à Tintamarre

Les gardes de la réserve naturelle se sont retrouvés la semaine dernière face à une situation pour le moins cocasse sur l'île Tintamarre. Un stage de survie avait été organisé sans que les autorités ne soient prévenues de la venue de ces Robinson sur l'île Tintamarre.

**Stage de survie île déserte option simulation de crash aérien : Ile de Saint Martin (Caraïbes - Antilles)**  
BY STAGE DE SURVIE - 10 SEPTEMBRE 2011  
PUBLIÉ DANS : STAGE DE SURVIE



**Séjour - Stage de survie île déserte option simulation de crash aérien : Caraïbes - Antilles**

Une équipe de touristes en mal d'aventure s'étaient inscrits à ce stage de survie proposé par la société "Ecole de vie dans la nature". Stage de survie île déserte option simulation de crash aérien : Ile de Saint Martin (Caraïbes - Antilles). "L'île Tintamarre est un espace protégé, et l'organisation d'un stage de ce type n'est en aucun cas compatible avec l'esprit de la réserve naturelle", explique Romain Renoux le conservateur de la réserve. "Les participants ont pu se nourrir d'espèces protégées et les autorités n'ont pas été prévenues." C'est une équipe de journalistes de France 2 venue faire un reportage intitulé "Quand le tourisme dérape" qui a prévenu la réserve, en voulant l'interroger sur le sujet. Les organisateurs du stage ont été verbalisés pour avoir pratiqué une activité commerciale sur un espace protégé sans autorisation. Ce stage devait donc être le dernier du genre à Tintamarre...  
M.M.

### MISSION AGOA 2012

## Dauphins, baleines et même cachalots !

La mission scientifique d'observation des mammifères marins menée du 9 au 14 mars dernier dans les eaux de Saint-Martin, Sint Maarten, Saba, Saint-Eustache, Anguilla et Saint-Barth a statistai tous les participants.



Quelques-uns des participants, à bord de l'un des voiliers.

(chargés du protocole scientifique d'estimation de l'abondance et de la distribution des mammifères marins pour AGOA) et coordonné par l'Agence des Aires marines protégées avec appui technique et financier du Centre d'activités régional pour le protocole SPAW (CAR-SPAW). Deux catamarans ont ainsi accueilli pendant ces six jours les équipes constituées par l'ensemble des partenaires. Les observations se sont déroulées selon un protocole de suivi scientifique bien établi et ont permis de constater la présence non seulement de dauphins et de baleines à bosse, mais aussi de groupes de cachalots. Les déchets en mer, le trafic maritime, les oiseaux marins ont également été pris en compte lors de ce suivi. Des observations acoustiques ont également permis d'enregistrer les chants de baleines à bosse mâles. Tous les partenaires ont conscience de l'importance de mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des mammifères marins dans leurs eaux, et la prochaine étape à présent va consister pour les îles partenaires de cette mission, à continuer les travaux scientifiques sur les mammifères marins : les Antilles néerlandaises ont également pour objectif à court terme d'établir un sanctuaire dans leurs eaux, qui pourra alors être jumelé au sanctuaire AGOA. En parallèle,

La mer des Caraïbes est un habitat privilégié pour l'alimentation, la reproduction et la migration des mammifères marins, protégés en France depuis longtemps et qui bénéficient de plus depuis le 15 octobre 2010 de la mise en place d'un sanctuaire dans les eaux des Antilles françaises, autour de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Baptisé Agoa, en référence à « Mai d'Agoo » la mère de l'esprit des eaux dans la mythologie amérindienne, ce sanctuaire a Wend sur 138 000 km<sup>2</sup>.



deux autres missions d'observation vont avoir lieu, en Guadeloupe (début avril) et Martinique (fin avril) et une nouvelle série d'observations sera organisée en octobre/novembre afin d'apprécier les évolutions saisonnières.

2 ST MARTIN'S WEEK 1407 BIS



# Le Pélican

Le Pélican - 2045 Mardi 18 Septembre 2012

SAINT-MARTIN 5

## Les tortues marines ont besoin de vous !

**RESERVE NATURELLE.** Depuis le début de la saison des pontes - de mars à octobre - une quarantaine d'éco-volontaires se sont mobilisés pour assurer le suivi des sites où pondent les tortues marines. Il est toujours possible de rejoindre ce groupe de bénévoles et pour bien comprendre les enjeux de la protection de l'espèce, la Réserve Naturelle vous invite à une séance d'information ce mercredi 19 septembre.



étudier la forme du nid, le suivi nocturne, pour une observation en direct de la ponte (mésurations, espèce, identification avec bague ou pas...).

### DES INQUIÉTODES

Il suffit simplement d'être passionné par le sujet pour prétendre à rejoindre le groupe d'éco-volontaires. Cela dit, cette réunion ne vous engage en rien puisqu'il s'agit avant tout de refaire le point sur la connaissance de cette faune fragile et préservée. Mercredi soir, les portes de la Réserve Naturelle seront donc ouvertes à tous, afin de poursuivre collectivement l'effort de sensibilisation et de protection des tortues marines. Eric Delcroix, chargé de mission à l'Office National de

la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), et plus particulièrement responsable du réseau des tortues marines pour la Guadeloupe et les îles du Nord, vient donc nous présenter la biologie de ces reptiles, leur suivi et le plan de restauration en vigueur dans les Antilles Françaises. Il fera également le point sur les deux types de suivis des pontes sur lesquels sont déjà mobilisés les éco-volontaires: le suivi à posteriori pour assurer, sur les sites de ponte, le comptage des traces et

## Refondons l'école de la République

**EDUCATION NATIONALE.** Hier s'est ouvert le colloque déconcentré sur la refondation de l'école de la République au lycée des Îles du Nord. L'après-midi de travaux inaugurés par le préfet Philippe Chopin a posé les bases d'une réflexion qui sera approfondie à l'occasion des ateliers d'aujourd'hui qui sont ouverts à tous. La journée se déroulera comme suit : de 9h à 12h30 des travaux en ateliers seront organisés. La synthèse se fera de 14h à 15h puis de 15h à 16h, il y aura une réunion plénière avec tous les participants et enfin de 16h à 17h, la

restitution. Les réussites scolaires de l'école primaire du socle commun pour le nu élevés au cœur liser des parents «Les parents pa ceux qui s'intèrè directement à la bienvenue» la représentant tin qui est l'org

### Fédération des Conseils de Parents d'Élèves : assemblée générale

L'assemblée générale de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), conseil local de l'école Hervé Williams, aura lieu demain à 18h à la CCI de Concordia, salle Aventurine. Les sujets abordés seront le bilan moral et financier 2011-2012, les nouveaux membres 2012-2013, l'élection du bureau, la liste pour les élections de parents d'élèves au conseil d'école ainsi que le calendrier des réunions 2012-2013.

### Association AIDES : les opérations de dépistages express continuent

L'association AIDES poursuit la lutte contre les contaminations au VIH et se rendant notamment dans plusieurs quartiers de l'île afin de proposer des tests confidentiels et gratuits de dépistage rapide à diagnostic immédiat. Les équipes seront présentes vendredi 21 septembre de 9 h à 13 h à la Maison de Quartier de Sandy Ground. Contact : 05.90.27.65.23 ou aides.stmartin@hotmail.fr

### Théâtre et chant

La compagnie « A Vrai Dire » organise une séance d'information et d'inscription concernant ses ateliers théâtre et chant demain de 14h00 à 18h00 au Centre culturel de Sandy Ground. Les cours débuteront à compter du 1er octobre. Contact, Alex Fern : 0690 88 92 82. ciavraire@gmail.com, facebook.com/cie.avraire.

### EN BREF

Le Pélican - 2018 Mercredi 8 Août 2012

SAINT-MARTIN À LA UNE 3

## Le site du Galion : tout beau, tout propre !

**ENVIRONNEMENT.** Durant trois jours, la semaine dernière, la Réserve naturelle et la direction de l'Environnement de la COM ont mené une action conjointe pour nettoyer le site du Galion qui était envahi par les déchets.

Le site du Galion est propre. Mais combien de temps va-t-il rester ainsi ? Les plus pessimistes diront pas longtemps ; les plus optimistes diront un certain temps car cette opération va permettre de montrer aux citoyens qu'un site propre est plus agréable qu'un site sale et surtout de les inciter à entretenir cette propreté en jetant eux-mêmes leurs ordures dans les bacs et poubelles prévus à cet effet. Nombreux étaient les lecteurs du Pélican à venir faire part de leur désolation de voir le Galion dans un tel état de saleté. Ces derniers peuvent être réconfortés car la semaine dernière la Réserve naturelle et la Collectivité de Saint-Martin ont mené une opération conjointe de nettoyage de ce site, certainement l'un des plus beaux et authentiques de l'île. Ainsi, mercredi, jeudi et vendredi derniers, pas moins d'une vingtaine de personnes



se sont employées à cette tâche. « J'ai travaillé dans de nombreux pays et je n'ai aucun souvenir d'avoir vu un site aussi sale », confie Romain Renoux, le directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin. L'opération a d'abord consisté en le nettoyage de la petite route menant

à la plage depuis Quartier d'Orléans ; petite route en terre dont les bas-côtés étaient transformés en décharge sauvage. Y s'amontelaient tous gravats de chantier et autres matériels lourds, types réfrigérateurs. Leur enlèvement a nécessité l'usage de gros camions, de tractopelle ainsi que l'intervention d'un prestataire extérieur. Cela signifie que la COM a dû payer ce service en plus de ceux qui lui sont facturés annuellement. C'est-à-dire aussi que ce service est donc facturé deux fois au contribuable saint-martinien. Non seulement il paie pour que le ramassage de ses ordures ménagères et enlèvement des encombrants soient assurés tout au long de l'année, et là il paie en plus un service qui n'étaient pas nécessaire s'il avait directement jeté ses ordures et autres matériels lourds dans les lieux prévus à cet effet, un dépôt qui est gratuit pour les particuliers. De plus il faut

savoir que lorsqu'on achète un appareil électroménager neuf en France, le vendeur est obligé de reprendre votre ancien appareil. « Afin d'éviter que la route redevienne une décharge sauvage, des gros blocs rocheux ont été mis à son entrée : les camions ne peuvent ainsi plus passer. Par contre la plage reste accessible aux piétons et cyclistes », précise Romain Renoux. L'opération menée conjointement par la Réserve et la COM a ensuite consisté au nettoyage de l'arrière plage, notamment aux abords des tables installées il y a plusieurs années par la Réserve naturelle. Là, les agents ont ramassé des dizaines et des dizaines de déchets issus des pique-niques que les

gens ont coutume de faire les week-ends : cannettes, bouteilles de bière, sachets en plastiques, papiers, etc. Près de six voyages à l'écosite ont été nécessaires pour en venir à bout. Aujourd'hui, le site du Galion est parfaitement propre. Une série de photos a été réalisée par la Réserve naturelle qui prendra les mêmes clichés dans un mois afin d'observer l'évolution. Dans cette attente, la direction de l'Environnement de la COM et la Réserve appellent au civisme et à ne pas jeter nos déchets n'importe où. Il en va de la propreté de l'île, de son image. Lorsqu'un touriste arrive sur un site sale, inutile d'imaginer le

commentaire qu'il postera sur les réseaux sociaux. Et Romain Renoux de faire remarquer : « à Saint-Martin, les seules plages propres sont celles exploitées par les hôtels et les restaurants ; les autres plages publiques sont les plus sales de l'île ». Un constat quelque peu désolant... Alors faisons tous preuve de civisme et d'intelligence : lorsqu'une poubelle sur un lieu public est pleine, gardons notre sac et allons le mettre dans une autre poubelle. N'est-ce pas ce que nous faisons chez soi : lorsque la poubelle est pleine, ne la vidons-nous pas pour mettre un nouveau sac ?

E.G.



### Les actions de la Réserve naturelle

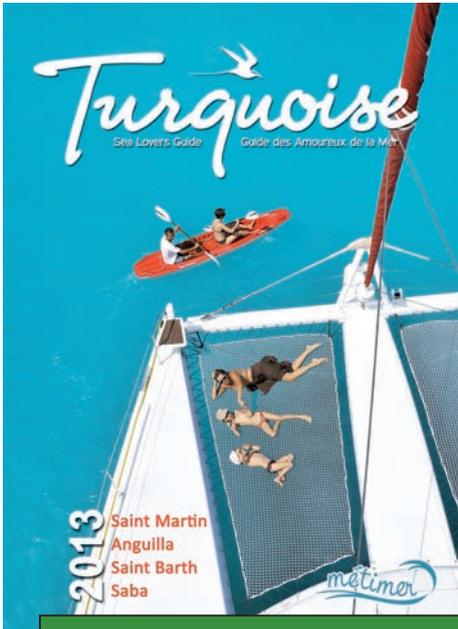
Le dépôt d'ordures, le déversement d'ordure ou de déchets sur un site de la Réserve naturelle est passible contravention de classe 5 jusqu'à 1500 euros. A la sanction, la Réserve a préféré la prévention et la sensibilisation. En effet, tout au long de l'année, elle organise des visites de site avec les élèves pour d'une part leur faire découvrir la nature, d'autre part les sensibiliser à sa beauté et à l'intérêt de la beauté. Et chaque visite se termine par un nettoyage du site visité.







# De belles pages pour la Réserve Naturelle dans TURQUOISE, le guide nautique



## RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN



### L'équipe The team

Aujourd'hui, six professionnels mènent à bien les missions qui leur sont confiées, avec l'aide ponctuelle de stagiaires universitaires. Today, six staff members ensure the various missions assigned to them, with the help of university trainees.

**Représentation**  
Le Président de l'Association de gestion de la Réserve est le représentant privilégié de la Réserve auprès de la population de Saint-Martin.

**Direction**  
Le coordinateur assure la direction générale et coordonne toute la Réserve et l'après des autorités.

**Scientific Studies**  
Il y a actuellement un chef de mission pour le pôle scientifique de la Réserve, dédié à l'organisation et à la mise en œuvre des activités de recherche scientifique dans les zones de la Réserve. Contact: 0690 34 77 10

**Studies and Improvements**  
Un département de stagiaires en mission qui travaille, entre autres, à l'amélioration des étangs. Contact: 0690 55 15 85

**Police de la nature**  
Trois rangers jouent un rôle essentiel pour la protection de l'environnement. Ils participent à l'équipement des sites: installation et entretien des amarres, plantations... Chargés des missions de police, ils jouent également un rôle important dans la diffusion de l'information et assurent la régulation respectée. Contact: 0690 57 95 55

## RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN



*Je contribue à la protection de la Réserve !  
I take part in the protection of the Réserve !*

La préservation de l'environnement et le développement d'activités économiques ne sont pas incompatibles. 60 sociétés - clubs de plongée, loueurs de bateaux, organisateurs d'excursion en mer et sociétés proposant des activités sur la partie marine de la Réserve naturelle - sont officiellement partenaires de la Réserve. Les partenaires s'engagent à respecter l'environnement, la réglementation et à diffuser des informations sur le patrimoine naturel de Saint-Martin. Toute société commerciale partenaire doit s'acquitter d'une redevance de 1,52 euro par usager et par jour pour participer à la protection des sites. Ces fonds sont utilisés à l'aménagement des sites, comme la pose et l'entretien des mouillages mis à la disposition des usagers. En 2011 plus de 40 000 personnes ont visité la Réserve grâce à l'une de ces sociétés partenaires.



Ce logo identifie les partenaires de la Réserve naturelle. This logo identifies the partners of the Réserve Naturelle.

Environmental protection and the development of commercial activities are not incompatible. As a result, 60 businesses - dive clubs, boat rentals, sea excursions and other companies offering activities in the protected waters of the Réserve Naturelle - are official partners of the Réserve. These partners are committed to respecting the environment, defending environmental regulations, and diffusing information about the natural heritage sites of Saint Martin. All partner companies have to collect a fee of 1.52 euro per client/per day to participate in this protection policy. These funds are used for improvement of the sites, such as the installation and maintenance of the moorings made available for boats. In 2011, more than 40,000 people visited the Réserve thanks to one of its partners.

**Technical Service and Nature Police**

The three rangers play an essential role in the protection of the environment. They participate in equipping various sites: installing and maintaining moorings, plants... Charged with the duties of police officers, they also play a large role in the dissemination of information and make sure that the regulation is respected. Contact: 0690 57 95 55



### nouvelles espèces identifiées

En 1998, on estimait à 480 le nombre total d'espèces faunistiques et floristiques présentes dans les zones terrestres et marines de la Réserve naturelle. C'était avant la mission scientifique d'avril 2012, au cours de laquelle 12 nouvelles espèces marines ont été dénombrées ! Cet inventaire faunistique a eu lieu avec l'appui de sept universitaires américains et français. Les trois embranchements concernés par cette étude sont les crustacés (crevettes, mollusques (limaces, coquillages...) et les échinodermes (oursins, étoiles de mer, ophiures...). Dans le cadre de cette mission, les chercheurs ont plongé pour échantillonner l'ensemble des fonds - sable, vase, roche, herbier, de jour comme de nuit - pour ne pas rater les espèces nocturnes - en utilisant parfois un aspirateur sous-marin pour capturer les espèces les plus petites (moins de 1 centimètre). L'objectif est de constituer un catalogue combinant toutes les photos de toutes les espèces observées, mâles et femelles. Ces résultats confirment la biodiversité exceptionnelle dans nos eaux.

### new species identified

The Réserve Naturelle was created, a total of 480 different species of flora and fauna were estimated to be present in the terrestrial and marine zones on land and at sea. But that was before April 2012, when a scientific mission listed more than 12 new species! This inventory of fauna was done with the support of seven university professors from United States and France. The three classifications included in this study are crustaceans (shrimp, crabs...), mollusks (slugs, snails...), and echinoderms (sea urchins, starfish, ophiroids...). As part of this project, the scientific researchers dived to sample the entire range of the underwater milieu - sand, mud, rock, grasses, coral reefs - during the day as well as at night, in order not to miss nocturnal species. They sometimes used an underwater vacuum or a brush to capture the smallest species (less than 1 centimeter). The objective is to create a catalogue combining photos of all the species that were observed, both male and female. These results confirm the importance of the natural marine resources in the Réserve.





# Rapport Financier ■ ■ ■



## RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

### BUDGET ET REALISE PROVISOIRE 2012

FONCTIONNEMENT 2012	BUDGET ANNUEL	REALISE AU 31/12/2012
<b>RECETTES</b>		
REDEVANCE AOT	82 000	81 971
REDEVANCE PASSAGER MARITIME/PLONGEE	65 000	79 591
PRESTATIONS DIVERSES	10 000	8 931
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE S/FONCTIONNEMENT	<b>248 000</b>	250 317
<b>TOTAL</b>	<b>405 000</b>	<b>420 810</b>
<b>DEPENSES</b>		
EAU - EDF	1 200	898
FRAIS D'ESSENCE	14 000	14 622
ACHATS PETIT MAT-ENTRETIEN	6 400	1 791
ACHATS ET SERVICES CDL		5 572
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 800	6 243
LOCATIONS IMMOBILIERES	28 000	27 810
ENTRETIEN BUREAU-MAT DE BUREAU	3 400	3 043
ENTRETIEN RESERVE	3 000	3 984
ENTRETIEN BATEAU	5 700	6 267
ENTRETIEN VEHICULE	4 000	5 323
ASSURANCES	5 000	4 529
HONORAIRES - FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	15 000	12 629
ANNONCES ET INSERTIONS - JOURNAL DE LA RESERVE	6 000	7 011
VOYAGES ET DEPLACEMENTS - TRANSPORTS DIVERS	5 000	4 790
FRAIS DE RESTAURATION - PRISE EN CHARGE MISSION	4 000	2 423
FRAIS POSTAUX - TELECOM - INTERNET	7 000	5 391
FRAIS BANCAIRES DIVERS	1 500	1 344
SALAIRES ET INDEMNITES	195 000	185 980
CHARGES SOCIALES	53 000	54 237
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	42 000	47 000
<b>TOTAL</b>	<b>405 000</b>	<b>400 885</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>19 925</b>



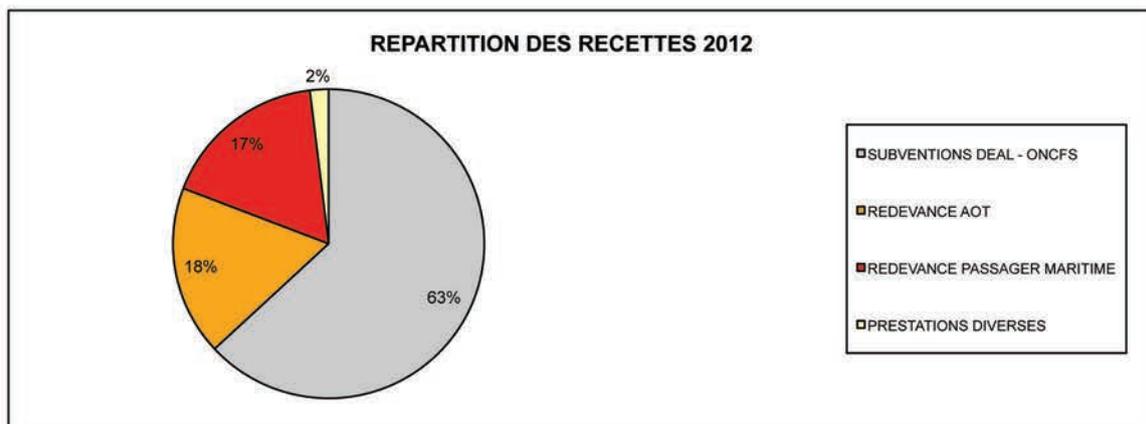
ETUDES 2012	BUDGET ANNUEL	REALISE AU 31/12/2012
<b>SUBVENTIONS ETUDES</b>		
REPORT SUBVENTION IFRECOR	5 000	0
SUBVENTION DEAL - DOTATION ANNUELLE S/ETUDES	<b>9 000</b>	14 393
SUBVENTION DEAL SUR LES ETUDES	50 000	23 267
SUBVENTION ONCFS TORTUES MARINES	6 000	3 360
	<b>70 000</b>	<b>41 020</b>
<b>PROJETS D'ETUDES</b>		
SUIVI ETANG		3 157
INVENTAIRE/CARTO VEGETATION SENSIBLES DEAL	15 000	
INVENTAIRE MOLLUSQUES/CRUSTACES/ECHINODERMES	22 500	23 070
SUIVI/EVALUATION MAMMIFERES MARINS AGOA	0	1 169
SUIVI BENTHOS HERBIERS	11 000	12 679
LUTTE CONTRE PTEROIS VOLITANS - POISSON LION	5 000	0
ETUDES IMPACT RATS ET AUTRES NUISIBLES DEAL	10 000	
DEPLACEMENTS COPILO AGOA	500	
SUIVI TORTUES MARINES - ONCFS	6 000	944
	<b>70 000</b>	<b>41 020</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENTS 2012	BUDGET ANNUEL	REALISE AU 31/12/2012
<b>SUBVENTIONS ETUDES</b>		
AMENAGEMENTS MARINS		7 709
AMENAGEMENTS TERRESTRES		3 289
MATERIELS DE BUREAU		1 615
SITE INTERNET		4 172
MATERIELS DE PLONGEE		1 499
MATERIELS BATEAUX		1 172
		<b>19 456</b>



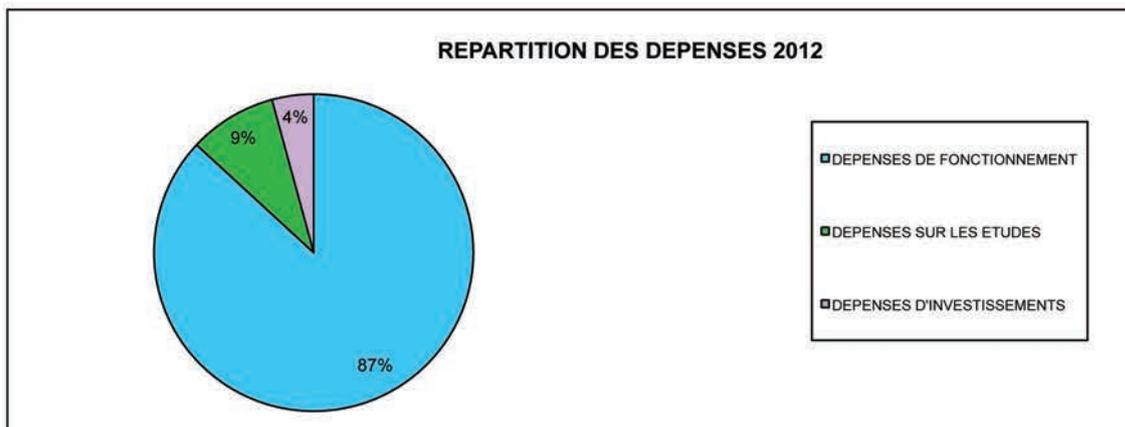
### REPARTITION DES RECETTES 2012

	2010	2011	2012	EVOLUTION 2010 - 2012
SUBVENTIONS DEAL - ONCFS	382 289	321 890	291 336	-23,79%
REDEVANCE AOT	72 920	81 971	81 971	12,41%
REDEVANCE PASSAGER MARITIME	41 784	62 250	79 591	90,48%
PRESTATIONS DIVERSES	1 649	16 091	8 931	441,62%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>498 642</b>	<b>482 201</b>	<b>461 830</b>	<b>-3,30%</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SUR RECETTES TOTALES</b>	<b>23%</b>	<b>33%</b>	<b>37%</b>	<b>+ 14%</b>

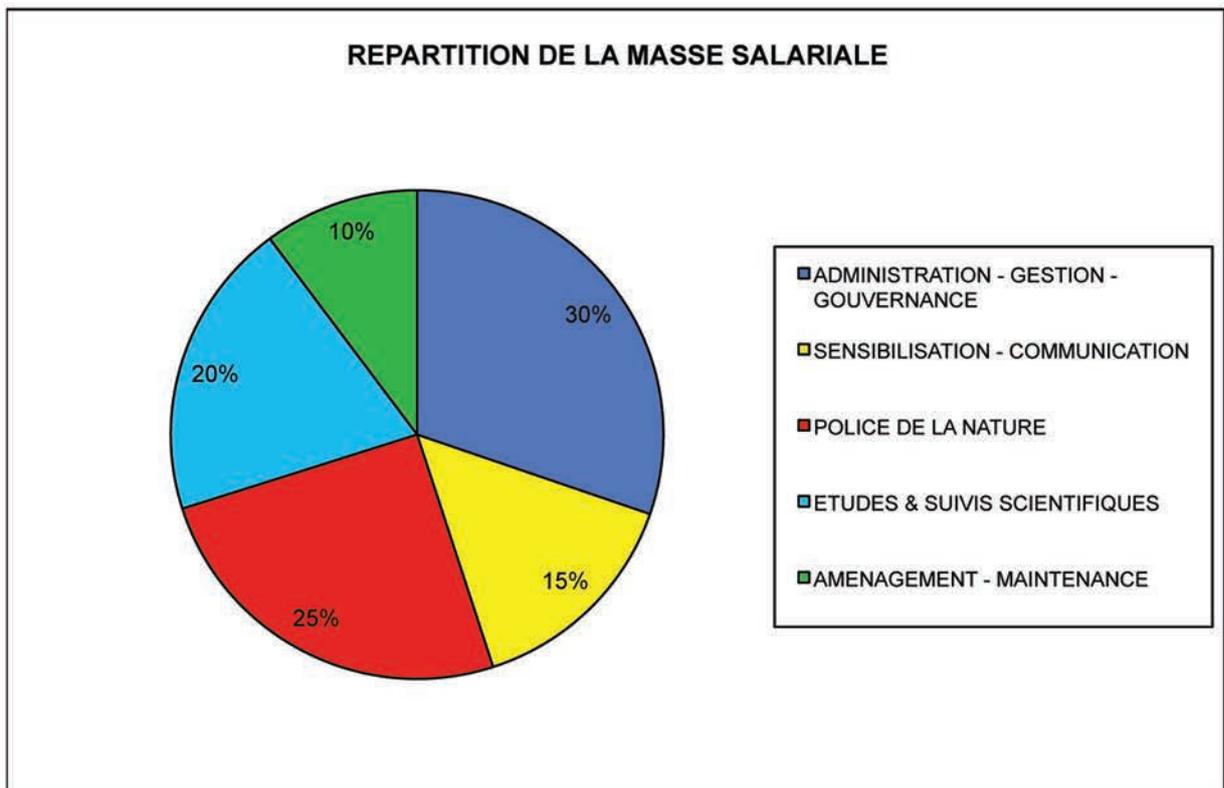


### REPARTITION DES DEPENSES 2012

	2010	2011	2012	EVOLUTION 2010 - 2012
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	385 802	404 684	400 885	3,91%
DEPENSES SUR LES ETUDES	49 237	70 353	41 020	-16,69%
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	79 302	22 668	19 456	-75,47%
<b>DEPENSES TOTALES 2011</b>	<b>514 341</b>	<b>497 705</b>	<b>461 361</b>	<b>-10,30%</b>



REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2012





# Comptes prévisionnels



## RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

### BUDGET 2013

FONCTIONNEMENT 2013	BUDGET ANNUEL
<b>RECETTES</b>	
REDEVANCE AOT PINEL	82 000
REDEVANCE AOT CLUB ORIENT	24 000
REDEVANCE AOT FERME AUX PAPILLONS	12 000
REDEVANCE PASSAGER MARITIME (ARRETE PREF)	75 000
REDEVANCE PASSAGER MARITIME (augmentation envisagée)	10 000
REDEVANCE ACTIVITE COMMERCIALE TERRESTRE (ARRETE PREF)	7 200
PRESTATIONS DIVERSES	10 000
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE S/FONCTIONNEMENT	258 000
CONVENTION AAMP (ND)	0
SUBVENTION COM ST MARTIN	50 000
DOTATION DEPUTE IDN	2 500
CONVENTION CARSPAW (ND)	0
<b>TOTAL</b>	<b>530 700</b>
<b>DEPENSES</b>	
EAU - EDF	1 200
FRAIS D'ESSENCE	20 000
ACHATS PETIT MAT-ENTRETIEN	10 400
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 500
LOCATIONS IMMOBILIERES	28 000
ENTRETIEN BUREAU-MAT DE BUREAU	3 400
ENTRETIEN RESERVE	8 000
ENTRETIEN BATEAU	7 000
ENTRETIEN VEHICULE	6 000
ASSURANCES	9 080
HONORAIRES - FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	15 000
ANNONCES ET INSERTIONS - JOURNAL DE LA RESERVE	7 000
VOYAGES ET DEPLACEMENTS - TRANSPORTS DIVERS	8 000
FRAIS DE RESTAURATION - PRISE EN CHARGE MISSION	4 000
FRAIS POSTAUX - TELECOM - INTERNET	8 000
FRAIS BANCAIRES DIVERS	3 500
SALAIRES ET INDEMNITES SUR DGF (dotation global de fonctionnement)	186 000
CHARGES SOCIALES SUR DGF	53 000
SALAIRES ET INDEMNITES SUR CAF (capacité d'autofinancement)	60 000
CHARGES SOCIALES SUR CAF	23 000
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	52 140
Dotations sur investissements	11 480
<b>TOTAL</b>	<b>530 700</b>
<b>RESULTAT</b>	
	<b>0</b>



## RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

### BUDGET 2013

ETUDES 2013		BUDGET ANNUEL
<b>SUBVENTIONS ETUDES</b>		
SUBVENTION DEAL SUR LES ETUDES		28 000
SUBVENTION ONCFS TORTUES MARINES		6 500
SUBVENTION OMMM POISSONS LION		5 000
		<b>39 500</b>
<b>PROJETS D'ETUDES</b>		
SUIVI BENTHOS HERBIERS + REEF CHECK		12 000
LUTTE CONTRE PTEROIS VOLITANS - POISSON LION		5 000
ETUDES IMPACT RATS ET AUTRES NUISIBLES DEAL		13 000
CARTOGRAPHIE FONDS MARINS PINEL		3 000
SUIVI TORTUES MARINES - ONCFS		6 500
		<b>39 500</b>
<b>INVESTISSEMENTS 2013</b>		<b>BUDGET ANNUEL</b>
MATERIELS DE BUREAU		2 000
INVESTISSEMENT - VEHICULE		14 000
INVESTISSEMENT - MOTEUR BATEAU		37 000